

Série sur l'héritage des Prophètes.

Tome 1

Auteur

Abou 'Omar Al Koweytî.

Traduction revue et retouchée par Abou Al Hassan Al Baljikî.

Avant propos

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La série de l'héritage des prophètes, ouvrage de notre frère Abou 'Omar Al Koweïti - qu'Allah le récompense-, est l'un des textes les plus simples, concis et utiles que les musulmans ont besoins aujourd'hui ; il y a expliqué dans les grandes lignes les enseignements fondamentaux sans lesquels il est impossible d'être musulman, que la plus part des gens ignorent aujourd'hui.

Et bien que c'est toujours la même chanson qu'on entend lorsqu'on essaie d'expliquer aux gens ce que veut dire « *Il n'y a de vrai dieu qu'Allah* » ils ont souvent cette réaction de dire « Mais, mon frère, tu ne m'apprends rien là tout ça on le connaît déjà ! » j'aurais aimé citer l'imam Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb, dans son recueil « Rasâ'il Ach-Chakhsya » pages 186, 187 :

« Et je vous le dis en ce qui me concerne, et je le jure par Allah, Celui à par qui il n'y a pas de vrai dieu, que j'étudiais la science, et ceux qui me connaissaient étaient convaincu que j'avais de la science, alors qu'en fait à l'époque j'ignorais encore ce que veut dire « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » et je ne savais pas ce qu'est la religion de l'Islam, jusqu'à ce qu'Allah me fit grâce de ce bien. De même pour mes professeurs, pas un d'entre eux ne connaissait cela. » Fin de citation.

Ce grand savant de l'Islam, lui-même, se rendit compte un jour, qu'il ignorait ce que signifie l'attestation de la Foi, bien qu'à ce moment là il ne se rendait pas compte de cette ignorance, mais comme la plupart des gens il devait croire qu'il savait déjà ce que ça veut dire.

Ceci pour rappeler l'importance que les gens devraient porter à l'apprentissage de leur religion. Or, ce texte de « l'héritage des prophètes » convient très bien pour atteindre cet objectif ; et il a déjà été traduit en français, mais soit en résumé, soit avec des ajouts, et je trouvais ces traductions difficiles à lire, et pas assez traduit pour ceux qui n'ont aucune connaissance des expressions arabes comme les nouveaux convertis, à qui il faut penser tout particulièrement ; ce pourquoi j'ai révisé la dernière traduction parue, en y enlevant les ajouts qui ne se trouvent pas dans le texte original, et en rapportant les références des citations, et en notant une brève présentations de toute les personnalités qui y sont mentionnée ; tout ceci en annotation ; avec quelques explications lorsque j'ai jugé cela nécessaire. J'espère qu'Allah acceptera cela de moi comme une bonne action et qu'Il m'en récompensera, et qu'Il m'accordera d'agir en conséquence des connaissances qu'Il a bien voulu m'accorder et qu'Il l'augmentera, et qu'Il m'accorde de mourir sur l'Islam et d'entrer au Paradis. Amîn

L'héritage des prophètes

Abou 'Omar Al Koweïti

Introduction

La Louange est à Allah, nous Le louons, implorons Son aide, et Lui demandons pardon. Et nous nous protégeons auprès de Lui du vice de nos personnes et de nos mauvaises actions. Celui qu'Allah guide, personne ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare, ne peut le guider. Et je témoigne qu'il n'y a pas de vrai dieu d'autre qu'Allah, l'Unique, Il n'a pas d'associé, et je témoigne que Mouhammad est Son Serviteur et Messager.

« Ô vous les Croyants ! Craignez Allah à sa juste valeur, et ne mourrez qu'en étant Musulmans. »¹

« Ô vous les humains ! Craignez votre Seigneur qui vous a créé d'une seule âme, puis qui en a créé la compagne, et qui a propagé beaucoup d'hommes et de femmes (à partir de ce couple). Et craignez Allah, par lequel vous vous suppliez les uns les autres ainsi que le lien de parenté. Certes Allah est témoin de vos actions. »²

« Ô vous les Croyants ! Craignez Allah et dites de droites paroles. Il rectifiera vos actions et pardonnera vos péchés, et quiconque obéit à Allah et à Son messager a très certainement remporté une immense victoire. »³

Après quoi :

Voici une série de trois recueils dont l'objectif est d'exposer le monothéisme, et la mise en garde contre le polythéisme actuel et ses différentes formes.

Nous mettons ceci à la disposition de celui qui cherche la science, la vérité, celui qui désire être sauver par sa religion et son monothéisme à notre époque, dans laquelle sont apparues certaines formes de polythéisme qui échappent à beaucoup de gens, exceptés à ceux qu'Allah a sauvé et couvert de Sa Miséricorde. Nous avons expliqué ces sujets en détails dans des recueils indépendants, que nous avons nommés : « *Série de l'héritage des Prophètes* ».

Le principe le plus important que les différentes communautés ont hérité de leurs Prophètes est l'enseignement de l'unicité d'Allah ; Allah a dit :

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: "Adorez Allah et écarter-vous du Tâghoût. Allah en guida certains, mais il y en a eut

¹ Sourate 3 Verset 102

² Sourate 4 Verset 1

³ Sourate 33 Versets 70-71

qui ont été destinés à l'égarement. Parcourez donc la terre, et regardez qu'elle fut la fin de ceux qui traitaient [Nos messagers] de menteurs." »⁴

Et dans le Hadîth : « *Les Savants sont les héritiers des Prophètes. Les Prophètes n'ont pas laissés en héritage de l'argent, cependant ils ont laissés la science comme héritage. Quiconque la saisie s'attribue un grand profit.* »

La plus importante des sciences, c'est la science de l'unicité d'Allah, raison pour laquelle Allah a créé Ses serviteurs :

« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »⁵

Et Allah dit : « *Sache donc qu'en vérité, il n'y a point de divinité à part Allah, et implore le pardon pour ton péché, ainsi que pour les croyants et les croyantes. Allah connaît vos activités (sur terre) et votre lieu de repos (dans l'au-delà).* »⁶

Parmi ce qu'il faut connaître de l'attestation « Il n'y a de vrai dieu qu'Allah », il y a ses conditions, ses piliers, ce qui l'invalide, et ses conséquences inséparables qui en découlent. Ceci sera le sujet du premier recueil de cette série, on y exposera la signification de l'unicité d'Allah, ses conditions, ses piliers, ce qui l'invalide, ses principes et ses règles.

Pour ce qui est du deuxième recueil, il y sera démontré que celui qui recourt au jugement du Tâghoût en cas de conflit ; alors il n'a pas renié le Tâghoût. Et nous parlons ici non pas de celui qui juge par le Tâghoût, mais bien de ceux qui recourent à son jugement et lui demandent de trancher de leurs conflits.

Malheureusement, beaucoup de gens aujourd'hui recourent au jugement du Tâghoût pour trancher de leurs conflits, afin de préserver une poignée d'argent, un poste, ou d'autres fins. Ces gens là ne savent-ils pas qu'il est interdit de s'absenter du Jihad pour ce genre de choses ?! S'ils s'absentaient du jihad pour l'une des huit choses qu'Allah a mentionné dans le verset : « *Dis : "Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messenger et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers"* »⁷ seraient-ils excusés ? La réponse est non, car Allah les a condamnés pour s'être attaché à ces choses mondaines pour lesquelles ils ont abandonné le jihad.

Alors qu'est ce qui est pire ? Abandonner le monothéisme et associer à Allah pour pouvoir préserver l'une de ces huit choses? Ou Abandonner le Jihâd ?

⁴ Sourate 16 Verset 36.

⁵ Sourate 51 Verset 56

⁶ Sourate 47 Verset 19

⁷ Sourate 9 Verset 24

La réponse est que : sans aucun doute celui qui abandonne le monothéisme est pire que celui qui abandonne le Jihad. Si Allah n'excuse pas l'absentéisme au jihad sous prétextes de ces huit raisons, comment excuserait- Il celui qui abandonne le monothéisme pour ces mêmes raisons ?!

Allah n'excuse pas celui qui prononce de la mécréance tant qu'il n'y est pas contraint⁸ ; or la contrainte c'est ce qu'a subit le Compagnon 'Amar Ibn Yassir⁹, qu'Allah l'agrée, ou ce qui est semblable. Ceci est un privilège accordé par Allah, mais ne pas le prendre est mieux que de céder, comme on peut le voir dans beaucoup de hadiths.

Le Cheykh Hamad Ibn 'Atîq¹⁰ a commenté le verset précédent :

« Allah a interdit de prendre pour alliés son père et son frère, qui sont les deux personnes les plus proches de l'homme, s'ils sont mécréants. Il a montré que celui qui soutient son père ou son frère qui sont mécréant, il est un injuste. Alors que dire de celui qui soutient des mécréants qui sont ses ennemis ainsi que les ennemis de ses parents et de sa religion ? Celui-ci n'est-il l'injuste ? Il est même, par Allah, le pire des injustes! Allah a montré que ces huit prétextes ne peuvent justifier l'alliance avec les mécréants. Personne n'a le droit de soutenir les mécréants par peur de perdre ses parents, ses frères, sa terre, son argent, sa famille, ses épouses. En effet, Allah a fermé toutes les portes à ces prétextes et considéra qu'ils ne sont pas une excuse. Et si on prétend que de nombreux Savants ont dit que ce verset a été révélé concernant le Jihâd, la réponse est que :

***Premièrement** : Si les huit prétextes cités ne sont pas une excuse pour abandonner le Jihad, bien que l'obligation de celui-ci ne concerne qu'une partie de la communauté, alors ils sont encore moins une excuse pour abandonner l'opposition aux polythéistes et le fait de se séparer d'eux.*

⁸ Ibn Hajar Al 'Asqalâni dit : « La contrainte consiste à forcer autrui à commettre ce qu'il n'a pas envie de faire. Elle n'est considérée que sous 4 conditions : 1) Que le contraignant soit capable d'appliquer sa menace, et que la victime soit incapable de la repousser ne fut-ce que par la fuite. 2) Qu'il soit quasiment certain qu'en cas de refus, la menace s'exécutera. 3) Que la menace soit imminente ; par contre s'il lui dit « Fait cela sinon demain je te frapperai » ce n'est pas une contrainte ; à moins que le délai soit très court ou qu'habituellement il tiendra sa promesse. 4) Que la victime ne montre aucun signe indiquant qu'il agit par choix. » Fin de citation. [Fath Al Bârî 19/397.]

⁹ Il fut torturé au point d'avoir de nombreuses fractures, après que ses deux parents se soient faits massacrés sous ses yeux. Sous une telle torture, il fini par céder et il dit aux idolâtres ce qu'ils voulaient entendre afin qu'ils le libèrent. Une fois libre, il s'en alla chez le prophète lui expliquant les faits, et c'est là qu'Allah révéla le verset « **Quiconque mécroit en Allah ; excepté celui qui y a été contraint tant que son cœur reste bien affermi sur la Foi, mais quiconque ouvre son cœur à la mécréance a sur lui la colère d'Allah et sur lui un grand châtimeut. Ceci car ils ont préféré la vie d'ici bas à l'au-delà, et qu'Allah ne guide pas les mécréants.** » Sourate 16, verset 106, 107.

¹⁰ Il est le grand savant inquisiteur et éminent Cheykh : Hammad Ibn 'Alî Ibn Mouhammad Ibn 'Atîq. Il naquit en 1227 de l'hégire (1812 Ap. J-C) Il fut parmi les élèves du Cheykh 'Abderrahmân Ibn Hassan Âl Cheykh, il décéda en 1301 de l'hégire (1884 Ap. J-C)

***Deuxièmement : Le verset parle autant de ce que nous avons dit que du jihad ;
puisque Allah a dit : « ...vous sont plus chers qu'Allah, Son Messager et le jihad
dans son sentier... »***

Donc l'amour d'Allah et du Prophète, impose de faire primer l'opposition aux polythéistes ainsi que de se séparer d'eux sur ces huit choses, tout comme l'amour du jihad implique de le faire primer sur ces huit choses. » Fin de citation.¹¹

Concernant le troisième recueil de cette série « **L'Héritage des Prophètes** », celui-ci sera une réplique contre ceux qui permettent de participer aux parlements et assemblées législatives, et démontre aussi que le candidat comme l'électeur sont tombés dans le polythéisme.

Nous demandons à Allah par Ses Noms et Ses Attributs de nous protéger du polythéisme quelque soit sa forme et qu'Il nous sauve des fléaux qui sont apparus ou dissimulés et qu'Il nous accorde la droiture dans la croyance, la parole et l'acte, et qu'Il nous protège de tomber dans la mécréance et l'égarement ! Il est certes capable de cela.

Prières et Salut sur Notre Prophète, sa famille et ses Compagnons !

¹¹ Extrait de son ouvrage « La voie salvatrice et libératrice de l'alliance avec les turcs apostats. » Majmoû3at Tawhîd An-Najdiya page 172, 173 ; Edition « Mektaba Asriya » première édition.

Premier recueil

Concernant le verset « *Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: "Adorez Allah et écarterez-vous du Tâghoût."* »

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Louange à Allah, Seigneur des mondes, et prière et paix sur notre Prophète ainsi que sur sa Famille et l'ensemble de ses Compagnons.

En outre :

Saches mon frère Musulman, qu'Allah te fasse Miséricorde, que le monothéisme est le droit d'Allah sur Ses serviteurs et c'est pour ce but ultime qu'Il les a créés. Allah a dit « *Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.* »¹²

Les Savants ont dit : « *C'est à dire qu'ils proclament Mon Unicité, et que Je leur ordonne et leur interdise.* »

Le monothéisme est la justice¹³ la plus totale. Quiconque proclame l'Unicité d'Allah a donc rendu la Divinité au Seul qui y a droit ; et a donné l'adoration à Celui qui la mérite.

Allah a dit :

« *Allah atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de vraie divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de vraie divinité à part Lui, le Puissant, le Sage!* »¹⁴

Définition du monothéisme

Le monothéisme : C'est lorsque le serviteur proclame l'unicité d'Allah dans Sa Seigneurie, Ses Noms et Attributs et dans Son Adoration.

Le polythéisme est la pire des injustices. Quiconque donne un associé à Allah a donné la Divinité à qui ne la mérite pas, et de ce fait, a commis un énorme péché.

Allah a dit en parlant de Louqmân lorsqu'il conseilla son fils :

« *Et lorsque Louqmân dit à son fils tout en l'exhortant : "Ô mon fils, ne donne pas d'associé à Allah, car l'association à [Allah] est vraiment une injustice énorme."* »¹⁵

Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb¹⁶ dit : « *Le deuxième point concerne ce qu'Allah a évoqué à propos de Sa Splendeur et de Sa Majesté, et qu'Il fera cela le Jour*

¹² Sourate 51 Verset 56

¹³ « La justice est la vertu par laquelle on rend à chacun son dû. »

¹⁴ Sourate 3 Verset 18

¹⁵ Sourate 31 Verset 13

¹⁶ Il est l'Imam, le grand savant, le réanimateur de la tradition prophétique et du monothéisme, **Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb** Ibn Soulaymân Ibn 'Alî Ibn Mouhammad Ibn Ahmad Ibn Râchid At-Tamîmî. Il est né en 1115 de l'hégire (1703 Ap. J-C) et décédé en 1206 de l'hégire (1792 Ap. J-C) qu'Allah lui fasse miséricorde. Il commença par avertir les habitants des terres d'Arabie contre

du Jugement, et ceci peut être imaginé par la raison, cela dit la Splendeur d'Allah et Sa Majesté sont trop sublime pour être cerné par la raison. Comme le prophète a dit, les sept cieux et sept terres sont dans la Main d'Allah comme un grain dans la main de quelqu'un parmi vous. Si ceci n'est qu'une partie seulement de Sa Splendeur et de Sa Majesté Comment peut-on Le réduire au niveau d'une créature qui ne possède pour lui-même ni de bien ni de mal ?! Ceci est la plus injuste et la plus atroce ignorance comme a dit le serviteur pieux à son fils : « Et lorsque Louqmân dit à son fils tout en l'exhortant : "Ô mon fils, ne donne pas d'associé à Allah, car l'association à [Allah] est vraiment une injustice énorme". »¹⁷ »¹⁸

La définition du polythéisme

Le polythéisme : c'est lorsque l'homme attribue à Allah un associé dans Ses fonctions de Seigneur, dans Ses Noms et Qualités ou Son Adoration.

Et comme le monothéisme fut lié à la science dans le verset :

« Saches donc qu'en vérité, il n'y a point de divinité à part Allah, et implore le pardon pour ton péché, ainsi que pour les Croyants et les Croyantes. Allah connaît vos activités (sur terre) et votre lieu de repos (dans l'au-delà). »¹⁹

De même le polythéisme fut lié à l'ignorance dans le verset :

« Dis : "Me commanderez-vous d'adorer autre qu'Allah, Ô ignorants ? »²⁰

Ce pourquoi il faut, mon frère Musulman, que tu apprennes le monothéisme qu'Allah t'a ordonné en remplissant ses conditions, ses piliers, en apprenant ce qui l'invalide et en agissant en conséquence de cette connaissance afin de préserver ton monothéisme envers ton Seigneur.

Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb a dit : *« Saches, qu'Allah te fasse Miséricorde, que l'obligation de connaître l'attestation qu'il n'y a de vrai dieu qu'Allah passe avant l'obligation de la prière et du jeûne. Il faut que l'homme cherche à connaître le sens de cela plus qu'il ne cherche à connaître la prière et le jeûne. L'interdiction du polythéisme et de la foi au Tâghoût sont plus importante que l'interdiction d'épouser les mères et les tantes. Le plus grand degré de la Foi est le témoignage qu'il n'ya de vrai dieu qu'Allah et cela veut dire que l'homme doit attester que la divinité est une chose à laquelle n'a droit aucun prophète ni ange ni saint, mais c'est uniquement le*

l'idolâtrie et le paganisme implanté par les colonisateurs ottomans soufis et hérétiques, jusqu'à ce que l'imam Mouhammad Ibn Sa'oud s'allia à lui avec son armée, c'est alors qu'ils combattirent les idolâtres adoreurs de tombeaux et autre, jusqu'à éradiquer l'idolâtrie d'une grande partie de la péninsule Arabique. Il écrivit beaucoup de textes et de livres exposant les principes de l'Islam, oubliés par la plupart de ceux qui se réclame de cette religion.

¹⁷ Sourate 31 Verset 13

¹⁸ [Dourar As-Saniyya 13/385]

¹⁹ Sourate 47 Verset 19

²⁰ Sourate 39 Verset 64

*droit d'Allah Seul sur ses serviteurs. La signification du rejet du Tâghoût est : désavouer tous ce qui est divinisé en dehors d'Allah parmi les djinns, les humains, les arbres, les pierres, ou toute autre chose, que tu témoignes de sa mécréance et de son égarement , et que tu le hâisse même si c'est ton père ou ton frère. Par contre celui qui dit: « Moi, je n'adore personne d'autre qu'Allah mais je ne dis rien contre les saints et les coupes au dessus les tombes etc. » Celui-ci a menti lorsqu'il prétend attester qu'il n'y a de vrai dieu qu'Allah ; il n'a pas foi en Allah et n'a pas rejeter le Tâghoût. Ceci fut un bref propos qui a besoin d'une plus longue recherche et d'effort, afin de connaître la religion de l'Islam et de connaître ce qu'Allah a enseigné par le biais de Son messenger, ainsi que de recherche sur ce qu'ont dit les savants concernant le verset « **quiconque mécroit au Tâghoût tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser.** »²¹ Et fournir des efforts pour apprendre ce qu'Allah et Son prophète, que le salue d'Allah soit sur lui, ont enseigné à la communauté comme monothéisme. Quiconque se détourne de cela, Allah scelle son cœur, et cette personne a préféré la vie d'ici bas à la religion. Allah ne l'excuse pas de son ignorance. Allah est le plus Savant ! »²² Fin de citation*

²¹ Sourate 2 Verset 256.

²² [Al Jawâhir Al Moudhiyya pages 33-34]

Chapitre 1 : Les conditions du monothéisme

Définition du terme « Condition » :

C'est le critère qui, s'il est absent, implique l'invalidité, mais sa présence n'implique ni la validité ni l'invalidité, et qui se trouve hors de la chose conditionnée, et qui doit être concrétisé avant de la commencer.

Il faut que tu saches, mon frère musulman, que les conditions du monothéisme ont une importance capitale et il incombe à tout Musulman de les apprendre et de les remplir.²³ Ceci car, si l'une seule de ces conditions n'est pas remplie, la Foi et l'Islam disparaissent totalement de la racine même.

C'est comme pour la prière : si l'une de ses conditions n'est pas remplie, comme la direction de la qibla ou porter des habits qui couvrent le minimum du corps exigé, alors la prière est invalide. **Il y a sept conditions au monothéisme :**

Première Condition : Connaitre [ce que signifie le monothéisme]

Allah a dit : « **Saches qu'il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah ...** » *Sourate 47 Verset 19*

Ceci car ignorer qu'Allah est le Seul qui mérite d'être adoré empêche l'acceptation de l'Islam. Ce pourquoi la science ici est une condition pour que l'Islam d'une personne soit valide.

L'Envoyé d'Allah, que le salue d'Allah soit sur lui, a dit :

« *Celui qui meurt tout en sachant qu'il n'y a aucun vrai dieu autre qu'Allah, entrera au paradis.* » Rapporté par Mouslim

'Abderrahmân Ibn Hassan Âl Cheykh²⁴ dit : « *Et à partir de ce qu'ont mentionné les savants de Ahl Sounna wal Jamâ3a concernant la signification du témoignage « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah », concernant l'explication de ce qu'elle conteste et ce qu'elle affirme, on peut en tirer une connaissance certaine de sa signification, qu'Allah nous a imposé de connaître, ainsi que ce qu'elle conteste et ce qu'elle affirme. Al Wazir Abou Al Mouddafâr a dit dans son livre « Al Ifçâh » : « Témoigner qu'il n'y a de vrai dieu qu'Allah ne peut se faire que lorsque le témoin sait qu'il n'y a de vrai dieu qu'Allah, comme le dit Allah : « Sache donc qu'en vérité, il n'y a point de divinité à part Allah »²⁵. Cela signifie qu'aucune chose ne mérite l'adoration d'autre qu'Allah. Et ce que l'on peut en tirer, en gros, c'est que cette phrase renferme le rejet du Tâghoût et la Foi en Allah ; car lorsque tu renies tout caractère divin à toute chose autre qu'Allah ; tu as alors rejeté le Tâghoût et eu Foi en Allah.* » Fin de citation.²⁶

²³ Notez bien que l'essentiel est de concrétiser les conditions de l'Islam ; même si on n'a jamais étudié une liste de condition ; et même si on en ignore le nombre.

²⁴ Il est le célèbre grand savant, l'imam 'Abderrahmân ibn Hassan Ibn Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb, le petit fils de l'imam Mouhammad ibn 'Abdelwahhâb. Il est né en 1193 de l'hégire (1779 Ap. J.-C) et il est mort en 1285 de l'hégire (1869 Ap. J.-C)

²⁵ Sourate 47 Verset 19.

²⁶ [Dourar As-Saniyya 2/216]

‘Abdallah Ibn ‘Abderrahman Abou Boutayn²⁷ a dit :

« Allah a dit : *« Ceci est un message (le Coran) pour les gens afin qu'ils soient avertis, qu'ils sachent qu'Il n'est qu'un Dieu unique »*²⁸ Allah n'a pas dit « qu'ils disent qu'Il n'est qu'un Dieu unique». Et Allah a dit : *« À l'exception de ceux qui auront témoigné de la vérité tout en sachant. »*²⁹ c'est-à-dire en sachant de leur cœur ce qu'ils ont témoigné de leurs langues ; et le prophète qu'Allah prie sur lui et le salue a dit « Celui qui meurt en sachant qu'il n'y a de vrai dieu autre qu'Allah, il entrera au paradis. » Les Savants se sont basés sur ce verset et d'autres afin de montrer que la première obligation qu'il incombe à tout le monde est de connaître Allah. Et ce verset prouve que l'obligation la plus certaines est : de connaître ce que signifie « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah ». Et la pire ignorances est d'avoir un manque de connaissance de ce qu'elle signifie ; vu que connaître cela est la plus certaine des obligations et que l'ignorer est la pire ignorance et la plus atroce. Et ce qui est étrange, c'est que lorsque certaines personnes entendent quelqu'un parler de ce que veut dire « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » et ce que conteste et ce qu'affirme cette phrase, ils se mettent à critiquer et disent : « Nous ne sommes pas chargé des gens ni de parler sur eux ! » On leur répond alors qu'ils sont chargés de connaître le monothéisme, pour lequel Allah a créé les djinns et les humains, et pour lequel Il a envoyé tous Ses Messagers, afin qu'ils y invitent ; et de connaître son opposé, qui est le polythéisme, qu'Allah ne pardonne pas. Et il n'y a pas d'excuse d'ignorer cela, et il n'est pas permis d'imiter quelqu'un d'autre que le prophète à ce sujet, car il s'agit là du plus fondamental principe de l'Islam. Quiconque ne connaît pas le bien et ne condamne pas le mal, il est perdu. Surtout lorsqu'il s'agit du plus grand bien, le monothéisme, et du plus grand mal, le polythéisme. » Fin de citation.³⁰

‘Abdellatîf Ibn ‘Abderrahmân Ibn Hassan Âl Cheykh³¹ a dit :

« Mouhammad Ibn ‘Abdelwahhâb a dit : « Le simple fait de prononcer « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » sans connaître ce que cela veut dire et sans agir en conséquence, ne suffit pas pour faire d'un homme un Musulman. Mais ceci est une preuve contre tout homme ; contrairement à ceux qui disent que la Foi est l'aveu de la langue, comme le disent les Karrâmiya³², ou que c'est simplement croire dans son

²⁷ Il est l'imam, le grand savant, le juriste et mufti des pays du Najd : ‘Abdallah Ibn ‘Abderrahmân Ibn ‘Abdel‘Azîz Ibn ‘Abderrahmân Ibn ‘Abdallah Ibn Soultân Ibn Khamîs, surnommé comme ses ancêtre par « Abou Boutayn » dans le pays du Najd. Il est né 1194 de l'hégire (1780 Ap. J-C) et mort en 1282 de l'hégire (1866 Ap. J-C)

²⁸ Sourate 14 Verset 52

²⁹ Sourate 43 Verset 86

³⁰ [Dourar As-Saniyya 12/58]

³¹ Il est le grand savant, ‘Abdellatîf Ibn ‘Abderrahmân Ibn Hassan Ibn Mouhammad Ibn ‘Abdelwahhâb. Il est né en 1225 de l'hégire (1810 Ap.J-C). Il étudia chez son père, ‘Abderrahmân Ibn Hassan, ainsi que son cousin ‘Abderrahmân Ibn ‘Abdallah Ibn Mouhammad Ibn Abdelwahhâb, et d'autres savants du Najd et d'Égypte. Il est décédé en 1293 de l'hégire (1876 Ap. J-C).

³² Les Karrâmiya sont les adeptes de Mohammed Ibn Karrâm, décédé en 255 de l'hégire (868 Ap. J-C) Ils disent que le croyant est celui qui prononce de sa langue la profession de l'Islam, même si dans son

*fort intérieur que ce qu'enseigne le prophète est la vérité, comme disent les Jahmiya³³. Allah a démenti les hypocrites lorsqu'ils prétendirent témoigner, bien qu'ils ont bel et bien prononcé ce témoignage en insistant bien dessus : « **Quand les hypocrites viennent à toi, ils disent : "Nous attestons que, vraiment, tu es certes le Messager d'Allah"; Allah sait que tu es vraiment Son Messager; et Allah atteste que, certes, les hypocrites sont assurément des menteurs.** »³⁴ Ils usèrent de certains styles d'expression pour faire croire en leur franchise, mais Allah les a démentit usant d'un style de langage tout aussi persuasif que celui qu'ils utilisaient, mais en plus Il leur adressa l'affreux sobriquet [celui d'hypocrite. N.T.] Et ainsi on peut savoir que ce qui porte le nom de Foi doit être composé de la croyance et de l'acte. Quant à celui qui témoigne qu'il n'y a de vrai dieu qu'Allah puis adore un autre que Lui, celui là n'a en faite pas témoigné, même s'il prie, donne la zakât ou jeûne, ou pratique certains rites propres à l'Islam. Allah a dit à propos de ceux qui croient en une partie du Livre, et rejette une autre : « **Croyez-vous donc en une partie du Livre et rejetez-vous le reste ?** »³⁵ »³⁶ Fin de citation.*

Deuxième Condition : En avoir certitude

Après avoir connu ce qu'est le monothéisme et que ce veut dire « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah », il faut avoir la certitude absolue de ce qu'elle indique comme unicité d'Allah et de ne vouer toutes les formes d'adorations qu'à Lui Seul, sans avoir de doute ni d'hésitation de ce qu'elle indique.

Allah a dit : « **Les vrais Croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son Messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les véridique** »³⁷

On trouve dans un hadith authentique rapporté par Mouslim que l'Envoyé d'Allah, que le salue d'Allah soit sur lui, a dit : « **« Je témoigne qu'il n'y a aucune divinité si ce n'est Allah Lui-même et que je suis Son Messager », il n'y a aucune personne qui rencontre Allah avec ce témoignage sans en douter, sans qu'elle n'entre au Paradis** »

cœur il n'y croit pas du tout ; ils considèrent donc les hypocrites comme des croyants qui seront éternellement en enfer.

³³ **Les Jahmiya** : Sont les adeptes de Jahm Ibn Safwân, l'égaré hérétique et impie, il mourut, exécuté, à l'époque des disciples des compagnons du prophète. Il cessa de prier durant 40 jours, car il doutait de sa religion, et ignorait qui est son Seigneur. Il considéra que son seigneur n'a pas de nom ni d'attributs, que son seigneur ne voit pas, n'entend pas, ne sait pas, ne parle pas et n'est pas capable, car pour lui ces caractéristiques sont celles des hommes et que donc son seigneur ne peut avoir ces caractéristiques car il ne ressemble pas aux hommes. Il considérait aussi que le croyant qui entre au Paradis est celui qui connaît son seigneur, même s'il refuse de se convertir à l'Islam et qu'il continue d'être juifs ou chrétiens physiquement. Il considérait aussi que l'homme n'a aucun libre arbitre et qu'il n'est qu'une marionnette sans aucune volonté, que tous ses actes sont ceux qu'Allah lui force à faire. Il ne croyait pas non plus en l'éternité du Paradis et le d'Enfer.

³⁴ Sourate 63 Verset 1

³⁵ Sourate 2 Verset 85

³⁶ [Dourar As-Saniyya 1/522] La citation est d'Ishâq Ibn 'Abderrahmân Âl Cheykh.

³⁷ Sourate 49 Verset 15

Troisième Condition : L'accepter

Après avoir connu ce qu'est le monothéisme et que veut dire « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah », avoir eu la certitude absolue concernant cette parole, il est impératif de l'accepter et ne pas la rejeter pour quelque adoration que ce soit. Allah a dit : « *Quand on leur disait : <Point de divinité à part Allah>, ils se gonflaient d'orgueil, et disaient : <Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou ?>* »³⁸

Quatrième Condition : S'y soumettre

Après avoir connu ce qu'est le monothéisme et que ce veut dire « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah », avoir eu la certitude absolue concernant cette parole, et l'avoir acceptée, il est impératif de s'y soumettre, dans la mesure où il faut rejeter tout Tâghoût et le désavouer, et croire en Allah L'Unique, en lui vouant le monothéisme. Allah a dit : « *Non ! ... Par Ton Seigneur ! Ils ne seront pas Croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]* »³⁹

La différence entre la troisième et la quatrième condition est que la troisième, qui est l'acceptation, se fait par les paroles, alors que la quatrième condition, qui est la soumission, se concrétise par les actes.

'Abderrahmân Ibn Hassan Al Cheykh a dit : « *L'Islam n'est pas une simple prétention ni une prononciation de mot, mais cela signifie bien une soumission à Son Unicité, Sa Seigneurie et Son Adoration Unique sans rien Lui associer. Allah a dit : « **Donc, quiconque mécroît au Tâghoût tandis qu'il croit en Dieu, il a saisi l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Dieu est Audient et Omniscient.** »⁴⁰ Et Allah a dit « **Le pouvoir n'appartient qu'à Dieu. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite; mais la plupart des gens ne savent pas.** »⁴¹ »⁴²*

Cinquième Condition : La Franchise

Après avoir connu ce qu'est le monothéisme et que ce veut dire « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah », avoir eu la certitude absolue concernant cette parole, l'avoir acceptée et s'y être soumis, il est impératif d'être franc en la disant. Dans les deux Sahîh, l'Envoyé d'Allah, que le salue d'Allah soit sur lui, a dit : « *Nul ne témoigne qu'il n'y a aucune vrai divinité si ce n'est Allah Lui-même et que Mouhammad est Son Serviteur et Son Envoyé franchement du fond du cœur, sans qu'Allah ne lui interdise l'Enfer.* » Il dit encore : « *Quiconque dit "La ilaha illa Allah", franchement de son cœur, entrera au Paradis.* » (Rapporté par Ahmad)

³⁸ Sourate 37 Versets 35-36

³⁹ Sourate 4 Verset 65

⁴⁰ Sourate 2 Verset 256

⁴¹ Sourate 12 Verset 40

⁴² [Dourar As-Saniyya 2/264] (Légèrement résumé)

Par contre, celui qui la prononce avec la langue mais rejette ce qu'elle implique avec son cœur, alors elle ne le sauvera pas, comme Allah a dit au sujet des hypocrites, lorsqu'ils ont dit : « *Nous attestons que tu es certes le Messager d'Allah* »⁴³, alors le Très-Haut a dit : « *Allah sait que tu es vraiment Son Messager ; et Allah atteste que les hypocrites sont assurément des menteurs.* »⁴⁴. De même, Allah les a démenti par Sa parole : « *Parmi les gens, il y a ceux qui disent : «Nous croyons en Allah et au Jour Dernier !» tandis qu'en fait, ils n'y croient pas.* »⁴⁵

Sixième Condition : La pureté

Après avoir connu ce qu'est le monothéisme et que ce veut dire « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah », avoir eu la certitude absolue concernant cette parole, l'avoir acceptée, s'y être soumis tout en étant franc, il est impératif d'y mettre la pureté et la pureté c'est ne vouer l'adoration qu'à Allah uniquement sans que le serviteur n'en voue une seule à un autre que Lui. Allah a dit : « *Il ne leur a été commandé cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif* »⁴⁶, La pureté inclus aussi de ne pas prononcer cette parole ni de l'adopter pour faire plaisir à quelqu'un.

Le Prophète, que le salue d'Allah soit sur lui, a dit : « *Allah a interdit le Feu à quiconque dit "La ilaha illa Allah" recherchant la Face d'Allah.* » (Rapporté par Boukhârî et Mouslim)

Il a dit encore : « *Les gens les plus heureux de mon intercession au Jour du Jugement sont ceux qui auront dit "La ilaha illa Allah" tout en étant purs et monothéistes dans leur cœur.* » (Rapporté par Boukhârî)

Septième Condition : L'aimer :

Après avoir connu ce qu'est le monothéisme et que ce veut dire « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah », avoir eu la certitude absolue concernant cette parole, l'avoir acceptée, s'y être soumis tout en étant franc et pure envers Allah, il est impératif d'aimer cette parole ; l'aimer de son cœur et le montrer par la parole. Allah a dit : « *Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les Croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. Quand les injustes verront le châtement, ils sauront que la force tout entière est à Allah et Allah est dur en châtement !* »⁴⁷

⁴³ Sourate 63 Verset 1

⁴⁴ Sourate 63 Verset 1

⁴⁵ Sourate 2 Verset 8

⁴⁶ Sourate 98 Verset 5

⁴⁷ Sourate 2 Verset 165

Soulaymân Ibn Sahmân⁴⁸ dit : « *Avant de donner une réponse à ces questions, je vais rappeler ce que signifie « Il n'y a de vrai dieu qu'Allah », ainsi que ce qu'ont cité les savants à ce sujet et ce qu'a rappelé notre Cheykh 'Abderrahmân Ibn Hassan, Moufti des terres du Nejd, comme conditions sans lesquels l'islam de personne ne peut être valide tant qu'elles ne sont pas réunies et adoptées en connaissance de cause, et mises en pratique avec conviction. Et aussi les 10 causes d'annulation de l'islam rappelées par Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb, car ceci est la base de l'Islam, et le fondement sur lequel les règles de l'islam sont bâties.* »⁴⁹

'Abderrahmân Ibn Hassan Al Cheykh a dit : « *Nous sommes contents que tu ais pris conscience de l'ignorance dans laquelle baignent la plupart des gens quant à ce que veut dire « Il n'y a de vrai dieu qu'Allah », car même si ces gens le prononcent de la langue, ils en ont renié le sens. Alors, fais attention à six ou sept points sans lesquels on ne peut se libérer de la mécréance et de l'hypocrisie. Car, c'est en réunissant ces points et en agissant en conséquence que l'homme devient musulman. En effet, les paroles doivent être en accord avec la croyance, le savoir, les actes, l'acceptation, l'amour et la soumission. Il est indispensable de connaître son sens, qui élimine l'ignorance. Il est aussi indispensable de L'adorer exclusivement afin d'éliminer le polythéisme. La franchise est aussi nécessaire afin d'éliminer le mensonge - contrairement aux polythéistes et aux hypocrites-. La certitude est indispensable afin d'éliminer le doute et l'hésitation -car l'individu peut la prononcer en doutant de sa signification et de ce qu'elle implique-. L'amour est indispensable afin d'éliminer la haine. L'acceptation éliminant le rejet est indispensable, car l'individu peut connaître sa signification sans l'accepter, comme c'était le cas des polythéistes arabes. Il faut aussi la soumission afin d'éliminer le polythéisme ainsi que l'abandon de ces conséquences et des devoirs envers elle grâce auquel l'islam et la foi s'authentifient. Celui qui concrétise ce que nous avons dit, il aura alors voué toute son attention pour apprendre ce que veut dire « il n'y a de vrai dieu qu'Allah », il voit désormais claire sa religion et est capable de distinguer entre le vrai et le faux, sur la droiture et la guidé. Et par Allah est la réussite.* »⁵⁰

⁴⁸ Il est le grand savant célèbre, Soulaymân Ibn Sahmân Ibn Mouslih Ibn Hamdân Ibn Mousfir Ibn Mouhammad Ibn Mâlik Ibn 'Âmir Al Khouth'ami, du pays du Najd. Il est né en 1266 de l'hégire (1850 Ap. J-C) et décéda en 1349 de l'hégire (1931 Ap. J-C)

⁴⁹ Dourar As-Saniyya 2/349

⁵⁰ Dourar As-Saniyya 2/255

Chapitre 2 : Les piliers du monothéisme

Définition du terme « pilier » :

Le pilier d'une chose, c'est le composant de cette chose dont la disparition implique la disparition de la chose, mais dont la présence n'implique pas forcément la présence de la chose. La différence entre le pilier et la condition, c'est que le pilier est une partie de la chose et c'est sur lui que repose sa validité, alors que la condition d'une chose n'en est pas une partie, mais elle ne peut être acceptée que lorsque la condition est remplie.

Si tu sais, ô frère, ce qu'est le pilier, saches alors que le monothéisme qu'Allah t'a ordonné, repose sur des piliers, tout comme la prière repose sur des piliers, elle ne peut être valide sans ceux-ci ; comme « *Takbîrat Al Ihrâm* »⁵¹, la prosternation, l'inclinaison, le dernier « *Tachahhoud* »⁵² etc. ... Si l'un d'entre eux venait à manquer, alors la prière ne serait pas valide.

Eh bien c'est la même chose pour le monothéisme, il repose sur des piliers. Si le serviteur délaisse un de ces piliers, alors il ne sera pas monothéiste et sa déclaration qu'« Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » ne lui sera d'aucune utilité.

Les piliers du monothéisme sont deux piliers :

1. Le premier est le rejet du Tâghoût.
2. Le second, la foi en Allah l'Unique.

La preuve est la parole du Très-Haut : « *Quiconque mécroit au Tâghoût tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser* »⁵³

Et l'anse la plus solide, c'est la parole « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah », qui est la parole de l'Unicité d'Allah.

Mousslim rapporte dans son Sahîh que l'Envoyé d'Allah –qu'Allah le salue- a dit : « *Celui qui professe qu'il n'y a de vrai dieu qu'Allah et mécroit en tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, alors ses biens et son sang sont inviolables et son jugement revient à Allah.* »

Le premier pilier : le rejet du Tâghoût

Et saches... frère, qu'Allah te guide vers la droiture, que le serviteur ne saurait être monothéiste sans mécroire au Tâghoût. Or, il ne pourra y mécroire qu'après avoir compris ce qu'est le Tâghoût.

Définition du Tâghoût

⁵¹ C'est la formule « *Allahou Akbar* » que prononce le prieur au début de l'office.

⁵² Incantation récitée à voix basse en position assise juste avant la fin de la prière.

⁵³ Sourate 2 Verset 256

Dans la langue arabe, le Tâghoût vient de l'indicatif du verbe « Toughyân », cela veut dire en arabe : déborder. Allah a dit : « *C'est Nous qui, quand l'eau déborda (Taghâ), vous avions chargé sur l'Arche* »⁵⁴, c'est-à-dire lorsque l'eau déborda et dépassa les limites en sortant de son lit.

Mais dans la Loi Islamique, on désigne par « Tâghoût » quiconque déborde de ses limites, en prenant un droit exclusivement réservé à Allah et se l'attribue à lui-même, et s'érige à l'égal d'Allah.

Afin d'éclaircir cette notion ; le Tâghoût désigne la créature qui s'attribue l'un de ces trois critères :

- 1) Lorsqu'une créature s'attribue une Fonction n'appartenant qu'à Allah, comme : créer, subvenir, légiférer, etc. ... Celui qui fait cela est un Tâghoût.
- 2) Lorsqu'une créature s'attribue un qualité d'Allah, comme : connaître l'invisible surnaturel, celui qui fait ça est un Tâghoût.
- 3) Celui qui s'attribue le mérite à ce qu'on lui voue un culte, comme les invocations, les vœux, les sacrifices et les offrandes, ou de recourir à son jugement pour trancher des disputes, etc. ... Et le fait qu'un homme garde le silence, sans condamner ceux qui lui vouent ce genre de culte, est compté comme un consentement de sa part jusqu'à ce qu'il désavoue cela et l'abandonne.

Celui qui s'attribue l'un de ces trois points, c'est un Tâghoût, un rival d'Allah. Et l'imam Mâlik⁵⁵ définit le Tâghoût comme étant : « *Tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.* »⁵⁶ Et c'est une bonne définition générale car elle englobe tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.

Parmi ces objets de cultes adorés en dehors d'Allah considérées comme Tawâghît :

- Les statues.
- Les idoles (sous formes de tombeaux, de pierres, d'arbres et autres objets qui se font adorés...)
- Les lois auxquels les gens recourent lors de leurs disputes, autre que la Loi d'Allah.
- Les juges et magistrats qui jugent entre les gens d'après ces lois opposées à la Loi d'Allah.
- Satan.
- Le sorcier.
- Le médium qui prétend connaître les mystères du surnaturel.
- Ceux qui se font adorer et qui y consentent.

⁵⁴ Sourate 69 Verset 11

⁵⁵ Mâlik Ibn Anas, né à Médine en 93 de l'hégire (712 Ap. J-C) et décédé en 179 de l'hégire (795 Ap. J-C). L'imam Malik est considéré comme l'Imam par excellence de la région du Hijâz de son époque, les savants furent tous unanimes sur sa fiabilité et sa piété, et sa modestie. Plus de 70 savants attestèrent de sa capacité à émettre des avis religieux. Il est le « fondateur » de la tendance Malikite dans la jurisprudence.

⁵⁶ Tafsîr Ibn Kathîr 2/334

- Ceux qui s'érigent en tant que législateurs ; qui décident de ce qui est interdit et permis.

Ceux là sont tous des Tawâghît, qu'il est obligatoire de rejeter et de désavouer, de même que leurs serviteurs.

'Abdallah Ibn 'Abderrahmân Abou Boutayn a dit : « *Pour résumer les paroles des savants, le nom de Tâghoût inclut toute chose adorée en dehors d'Allah et toute personne à la tête de l'égarement, qui invite au faux en l'embellissant. Il inclut aussi toute personne que les gens nomment pour juger les gens avec les lois païennes opposées à la Loi d'Allah et Son messager. Il inclut aussi le devin et le sorcier et les serviteurs des sanctuaires des tombeaux et autres.* »⁵⁷

Les Tâghoût principaux

Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb a dit :

« *Et il y a beaucoup de Tâghoût, mais il y en a cinq principaux :*

- 1) *Satan, qui incite les gens à adorer un autre qu'Allah. La preuve de cela est dans le verset : « Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré. »*⁵⁸
- 2) *Le gouverneur injuste qui change les lois d'Allah. La preuve de cela est le verset : « N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire en ce qui t'as été révélé et à ce qui a été révélé avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Tâghoût, alors que c'est lui qu'on leur a commandé de désavouer. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement »*⁵⁹
- 3) *Celui qui juge par autre chose que la loi d'Allah. La preuve de cela est le verset : « Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voila les mécréants. »*⁶⁰
- 4) *Celui qui prétend connaître l'occulte. Et la preuve de cela est le verset : « C'est Lui qui connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, 27. sauf à celui qu'Il agrée comme Messager et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants »*⁶¹ *Et Allah dit aussi : « C'est Lui qui détient les clefs de l'invisible. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec qui ne soit enregistré dans un livre évident. »*⁶²
- 5) *Celui qui consent d'être adoré en dehors d'Allah. La preuve est le verset : « Et quiconque d'entre eux dirait: « Je suis une divinité en dehors de Lui », Nous le*

⁵⁷ [Dourar As-Saniyya 2/301]

⁵⁸ Sourate 36 verset 60

⁵⁹ Sourate 4 verset 60

⁶⁰ Sourate 5 verset 44

⁶¹ Sourate 72, verset 26, 27

⁶² Sourate 6 verset 59

rétribuerons de l'Enfer. C'est ainsi que Nous rétribuons les injustes »⁶³». ⁶⁴Fin de citation.

Il dit aussi concernant le verset : « *Et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur* »⁶⁵ :

« *Sache, qu'Allah te fasse miséricorde, que nul ne peut profiter de la connaissance de ce verset, à part : celui arrive à faire parfaitement la différence entre l'Unicité d'Allah en tant que Seigneur et l'Unicité d'Allah en tant que divinité, et qui connaît bien la situation actuelle de la plupart des gens qui est :*

- *Soit des Tawâghît qui disputent Allah dans Sa Seigneurie, qui est d'une telle gravité que le polythéisme des idolâtres n'a jamais atteint.*⁶⁶

- *Soit des adeptes de ces Tawâghît, qui leur donnent raison.*

- *Soit un homme qui doute, qui ignore ce qu'Allah a révélé à Son messager, incapable de faire la différence entre la religion du messenger d'Allah et la religion des chrétiens.»⁶⁷ Fin de citation.*

⁶³ Sourate 21 verset 29

⁶⁴ [Dourar As-Saniyya 1/162]

⁶⁵ Sourate 18 verset 110

⁶⁶ Les idolâtres dont parle le Cheykh sont ceux de Qouraych au temps du prophète ; ces derniers ne commettaient en général pas de polythéisme touchant à la seigneurie d'Allah, mais au contraire ils savaient que seul Allah est le créateur, le pourvoyeur, le législateur ; leur polythéisme consistait à rendre des cultes à des idoles afin que celles-ci transmettent leurs prières à Allah. Alors qu'à l'époque du Cheykh, il y avait des Tawâghît qui prétendaient être source de bien et de bonheur, et être capable de nuire et incitaient les gens à les implorer et les adorer. Plus tard apparut une autre forme de Tawâghît qui veulent s'accaparer la Seigneurie d'Allah, ce sont ceux qui légifèrent en dehors de Lui ; ceux-ci sont également pire encore que les polythéistes auxquels fit face notre prophète, car lorsque les polythéistes de Qouraych interdisaient ou permettaient quelque chose ils prétendaient que c'est Allah qui l'avait légiféré et non eux même, Allah a dit « *et quand ceux-ci commettent une turpitude, ils disent: "C'est une coutume léguée par nos ancêtres et prescrite par Allah." Dis: "(Non,) Allah ne commande point la turpitude. Direz-vous contre Allah ce que vous ne savez pas?"* » Sourate 7 verset 28, Et Allah dit : « *138] Et ils dirent: "Voilà des bestiaux et des champs frappés d'interdiction: n'en mangeront que ceux que nous voudrions." - selon leur prétention! - Et voilà des bêtes dont le dos est tabou, et des bêtes sur lesquelles ils ne mentionnent pas le nom d'Allah. Des inventions contre Lui! Il les rétribuera pour ce qu'ils inventaient comme mensonges. [139] Et ils dirent: "Ce qui est dans le ventre de ces bêtes est réservé aux mâles d'entre nous, et interdit à nos femmes." Et si c'est un mort-né, ils y participent tous. Bientôt Il les rétribuera pour leur prescription, car Il est Sage et Omniscient.* » Sourate 6 versets 138, 139. Et Allah dit « *143] (Il en a créé) huit, en couples: deux pour les ovins, deux pour les caprins... dis: "Est-ce les deux mâles qu'Il a interdits ou les deux femelles, ou ce qui est dans les matrices des deux femelles? Informez-moi de toute connaissance, si vous êtes véridiques"; [144] ...deux pour les camélidés, deux pour les bovins... Dis: "Est-ce les deux mâles qu'Il a interdits ou les deux femelles, ou ce qui est dans les matrices des deux femelles? Ou bien étiez-vous témoins quand Allah vous l'enjoignit?" Qui est donc plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah pour égarer les gens sans se baser sur aucun savoir? Allah ne guide pas les gens injustes.* » Ils ne s'accaparaient donc pas la fonction divine de législateur, contrairement à ceux qui, aujourd'hui, déclare ouvertement que le principe de leur gouvernement est de diviser le religieux de l'état, ou bien s'associent avec Allah dans le jugement en stipulant dans leurs constitution que « La loi Islamique est la source principale de la législation de notre pays » c'est-à-dire que la loi Islamique est l'une des sources de leurs lois, mais d'autres sources existent aussi. Ils donnent donc la fonction de législateur à d'autre qu'Allah, soit dans totalement, soit partiellement.

Comment se rejette le Tâghoût

Et saches mon frère, qu'Allah illumine ton cœur, que la description du rejet du Tâghoût nécessite 5 critères :

1. Être convaincu de la nullité de l'adoration du Tâghoût.

Le Très-Haut a dit : « *Il en est ainsi parce qu'Allah est la Vérité et que tout ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le Faux, et qu'Allah, c'est Lui Le Haut, Le Grand* »⁶⁸

2. L'abandonner et s'en écarter.

C'est-à-dire, abandonner l'adoration du Tâghoût. Allah a dit : « *Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : <Adorez Allah et écarter-vous du Tâghoût>* »⁶⁹ Et le Très-Haut dit encore : « *écarter-vous de la souillure des idoles et écarter-vous des paroles mensongère* »⁷⁰

Et saches frère, qu'Allah te guide, que parmi les formes d'adorations du Tâghoût et des idoles, il y a le recours à leur jugement lors des litiges, invoquer leurs secours, leur faire des vœux, etc. ...

Al Hâfidh Ibn Kathîr⁷¹ a dit dans son commentaire du Coran : « *Lorsqu'il [Omar Ibn Al Khattâb] dit que le Tâghoût est Satan, c'est un avis très fort et très bon, car cela regroupe tous le mal des païens, dont l'adoration des idoles, le recours à leur jugement lors des litiges et l'invocation de leur secours.* »⁷² Fin de citation.

Il faut savoir, ô frère Musulman, que l'abandon du Tâghoût s'opère à trois niveaux :

- **L'abandon du cœur.**
- **L'abandon oral.**
- **L'abandon par l'acte.**

Un homme ne se sera écarté du Tâghoût et ne l'aura pas abandonné, tant qu'il n'aura pas opéré l'abandon à ces trois niveaux.

Effectivement, il y a des gens abandonnent le Tâghoût oralement et de leurs actes, mais ne l'abandonnent pas de leur cœur ; c'est le cas des hypocrites.

Et il y a des gens qui l'abandonnent de leur cœur mais pas oralement, comme ceux qui prêtent serment de respecter les statues, les idoles et les Tawâghît.

67 [Dourar As-Saniyya 13/328]

68 Sourate 31 Verset 30

69 Sourate 16 Verset 36

70 Sourate 22 Verset 30

71 Abou Al Fidâ' Ismâ'îl Ibn 3Amr Ibn Kathîr Ad-Dimachqî. Né à Damas en 700 de l'hégire (1300 Ap. J-C) et décédé en 774 de l'hégire (1372 Ap. J-C), après être devenu aveugle. Il est l'auteur de son célèbre commentaire du Coran « Tafsîr oul Qour'ân Al 'Adhîm », il fut un remarquable savant, et compte parmi les disciples d'Ibn Taymiya.

72 Tafsîr Ibn Kathîr 1/683

Et il y a des gens qui l'abandonnent de leur cœur mais pas de leurs actes ; comme ceux qui se prosternent pour le Tâghoût, lui font des vœux ou recourent à son jugement lors des litiges, tout en prétendant rejeter cela de son cœur.⁷³

Et, par conséquent, personne ne peut s'écarter du Tâghoût tant que le délaissement ne s'est pas effectué à ces trois niveaux.

Soulaymân Ibn 'Abdallah Âl Cheykh⁷⁴ dit dans son livre « *Taysîr Al'Azîz Al Hamîd* » page 419 : « *Chapitre : « La parole Du Très-Haut : « N'as tu pas vu ceux qui prétendent croire en ce qui t'a été révélé et ce qui fut révélé avant toi, ils veulent recourir au jugement du Tâghoût, alors que c'est lui qu'ils furent ordonné de désavouer... »⁷⁵ Dans ce verset, se trouve la preuve que délaisser le recours au jugement du Tâghoût en cas de litige, qui est tout jugement autre que le Coran et la Sounna, fait partie des obligations, et que celui recours à son jugement lors de litige n'est pas croyant, ni même musulman. » Fin de citation.*

Attention ; il y a un point important à souligner : Lorsque Allah nous a ordonné de rejeter le Tâghoût et de nous en écarter, c'est à cause de l'aspect qui fit de lui un Tâghoût. Donc, nous ne lui attribuons aucun droit qui n'appartient qu'à Allah.

- Si ce **Tâghoût** est celui de qui les gens imploront le secours, alors nous n'implorons pas son secours.
- Si ce **Tâghoût** est celui à qui les gens offrent des sacrifices ou autres offrandes, alors il ne faut pas lui faire la moindre offrande.
- Si ce **Tâghoût** est celui auquel les gens recourent en cas de litige pour qu'il les juge, alors nous ne devons pas recourir à son jugement lors des litiges. Etc.

Cheykh Al Islâm Ibn Taymiya⁷⁶ dit : « *C'est pour ça qu'Allah donna le nom de Tâghoût au juge adoptant une autre loi que le Livre d'Allah à qui recourent les gens lors de leurs litiges.* »⁷⁷

Ibn Al Qayyim⁷⁸ a dit : « *Ainsi, le Tâghoût de tout peuple est celui au jugement duquel ils recourent, autre qu'Allah et de Son Messager, qu'Allah le bénisse et le salue.* »⁷⁹

⁷³ Cela concerne ceux qui commettent ces choses là pour préserver ou obtenir des intérêts mondains.

⁷⁴ Il est l'Imam et grand savant Soulaymân Ibn 'Abdallah Ibn Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb. Né en 1200 de l'hégire (1786 Ap. J-C) Il fut trahi par des hypocrites qui le livrèrent à l'infâme Ibrahim ben Ali Pacha, gouverneur d'Égypte, qui le fit crucifier puis ordonna à son armé de vider leurs fusils sur l'imam en une seule fois, il fut pulvérisé par les balles et retourna à son Seigneur en martyr en 1233 de l'hégire (1818 Ap. J-C) qu'Allah lui fasse miséricorde.

⁷⁵ Sourate 4 Verset 60

⁷⁶ Il est Abou Al 'Abbâs Ahmad Ibn 'Abdelhalîm Ibn Taymiya. Né en 661 de l'hégire (1263 Ap. J-C) et décédé en 728 de l'hégire (1328 Ap. J-C) Il est l'un des plus grands savants que l'Islam ait connu, dans toute les sciences tant religieuses (Dogme, monothéisme, droit, jurisprudence, l'interprétation du Coran, le Hadîth etc. ...) , que mondaines (Géographie, Mathématique, Médecine, Psychologie, Histoire etc...)

⁷⁷ [Majmoû3 Al Fatâwâ 28/201]

3. Se démarquer de lui. (Al 'Adâwâ)

Allah a relaté les propos du prophète Ibrâhîm, que la paix soit sur lui, lorsqu'il dit à son peuple : « *Que dites-vous de ce que vous adorez...? Vous et vos vieux ancêtres ? Ils sont tous pour moi des adversaires⁸⁰ sauf le Seigneur de l'univers* »⁸¹

4. Le détester.

Allah a dit : « *Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrahim et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, la séparation⁸² et la haine apparaitrons à tout jamais, jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul* »⁸³

Et dans Dourar As-Saniyya [1/93] : « *Et l'explication du verset « Et Nous avons envoyé dans chaque communauté un messager pour ordonner : Adorez Allah et écarterez vous du Tâghoût »⁸⁴ Ce verset prouve que l'homme qui adore son Seigneur en Lui obéissant et en l'aimant comme il n'aime personne, mais sans détester les polythéistes et leurs actes, et sans se démarquer d'eux ; alors il ne s'est pas écarté du Tâghoût, or celui qui ne s'écarte pas du Tâghoût ne peut entrer dans l'Islam. C'est donc un mécréant, même si c'est le plus dévot de toute cette communauté, qu'il pratique jour et nuit des adorations, il est comme celui qui prie en état de grande*

⁷⁸ Il est Mouhammad Ibn Abî Bakr Ibn Ayyoûb Ibn Sa'd Ibn Qayyim Al Jawziya. Né en 691 de l'hégire (1292 Ap. J-C) et décédé en 751 de l'hégire (1350 Ap. J-C) L'un des plus remarquables savants que l'Islam ait connu, et l'un des plus illustres disciples d'Ibn Taymiya.

⁷⁹ [I3lâm Al Moûqi3în 1/50]

⁸⁰ On pourrait se demander comment se faire adversaire d'une statue qui est inanimée ? La réponse est qu'Ibrâhîm voulait dire par là : « Elles seraient mes adversaires si je les adorais » vu qu'Allah a dit « **81] Ils ont adopté des divinités en dehors d'Allah pour qu'ils leur soient des protecteurs (contre le châtiment). [82] Bien au contraire! (ces divinités) renieront leur adoration et seront pour eux des adversaires.** » Sourate 19 versets 81, 82. (voir tafsîr de Tabarî)

⁸¹ Sourate 26 Versets 75-77

⁸² Dans la plupart des traductions du Coran, le terme ici est traduit par « inimitié », mais le terme arabe « 'Adâwâ » signifie en arabe : se séparer et se démarquer de quelque chose, ou de quelqu'un, de tel manière à considérer son adversaire sur un autre rivage que le sien. **Cheykh Ishâq Ibn 'Abderrahmân Âl Cheykh** dit : « *Car la racine de « Al 'Adâwâ » signifie : que tu sois sur un rivage, et ton adversaire sur un autre rivage.* » [Dourar As-Saniyya 12/406 et voir aussi 8/305] Or le terme inimitié fait parfois ressentir la méchanceté et la dureté envers les non musulmans, ce qui n'est pas le sens voulu au départ, puisqu'Allah ordonne la bonté et la bienfaisance avec les mécréants tant que ceux-ci n'oppriment pas les musulmans ; comme le prouve clairement les versets : « **8] Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. [9] Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes.** » Sourate 60 versets 8 et 9.

⁸³ Sourate 60 Verset 4

⁸⁴ Sourate 16 verset 36

impureté sans s'être lavé, ou comme celui qui jeûne lors d'une journée extrêmement chaude tout en commettant la fornication en plein jour de Ramadan. »⁸⁵

5. Le bannir de l'Islam

C'est-à-dire : exclure le Tâghoût de l'Islam, et bannir de l'Islam ceux qui l'adorent ou le secourent dans sa mécréance, et bannir de l'Islam quiconque apporte une religion de mécréance et y invite les gens.

⁸⁵ Cette citation en ces termes n'existe pas, ni à la référence mentionnée ni ailleurs dans Dourar As-Saniyya, et n'a été repérée dans aucun ouvrage des savants du Nejd. Il doit s'agir d'une erreur de l'auteur de ce texte. Mais il existe des citations semblables à celle-là, nous allons donc les citer afin d'enrichir ce texte :

Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb a dit :

« Sache, qu'Allah te fasse miséricorde, qu'Allah dans Sa Gloire, a envoyé les messagers et révélé les Livres saints uniquement pour le Monothéisme, Allah a dit « **Et Nous avons envoyé dans chaque communauté un messager pour ordonner : Adorez Allah et écarterez vous du Tâghoût** » et c'est dans ce but qu'Il créa les Djinn et les hommes, Allah a dit « **Et Je n'ai créé les Djinn et les hommes que pour qu'ils M'adorent** » Sourate 51 verset 56. C'est-à-dire : Pour qu'ils accomplissent le Monothéisme. Et Allah a dit « **Dis : Ô Vous les mécréants, je n'adore pas ce que vous adorez, et vous n'êtes pas adorateur de ce que j'adore.** » Sourate 109 versets 1 à 3. Si l'homme n'accomplit pas cela, il ne s'est pas écarté du polythéisme ; il est donc un mécréant même si c'est le plus pieux de cette communauté, qu'il prie la nuit et jeûne la journée, Allah a dit « **Et s'ils avaient donné quelque associé à Allah, tout ce qu'ils ont œuvré aurait été anéanti.** » Sourate 6 verset 88. Et toute son adoration sera réduite au même titre que celui qui prie en état de grande impureté s'en s'être lavé, ou celui qui jeûne un jour de grande chaleur puis se met à forniquer lors des jours de jeûne. » [Dourar As-Saniyya 1/159]

Hammad Ibn 'Atîq dit : « Il y a là un point remarquable dans le verset « **Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah** » c'est qu'Allah a fait primer le désaveu envers les polythéistes sur le désaveu envers leurs objets de culte, car le premier est plus important que le deuxième ; en effet il se peut qu'un homme désavoue les idoles mais pas ceux qui les adorent, il n'aura alors pas accompli son devoir. Par contre, si quelqu'un désavoue les polythéistes, il aura automatiquement désavoué leurs idoles. C'est comme dans le verset « **Je m'écarte de vous et de ce que vous invoquez d'autre qu'Allah** » Sourate 19 verset 48. Il a donc fait primer de s'écarter des polythéistes sur le fait de s'écarter de leurs idoles. Et aussi le verset « **Et lorsqu'il s'écarta d'eux et de ce qu'ils adorent d'autre qu'Allah...** » Sourate 19 verset 49, et dans le verset « **Puis, lorsque vous vous serez écartés d'eux et de ce qu'ils adorent, sauf d'Allah...** » Sourate 18 verset 16. Tu dois faire attention à cette astuce, elle t'ouvrira la porte de la rupture avec les ennemis d'Allah ; car combien sont ceux qui, bien qu'ils ne commettent pas de polythéisme, ne se séparent pas de ce qui y adhèrent ! à cause ça, il n'est pas musulman vu qu'il a abandonné la religion de tous les messagers d'Allah. » Fin de citation. [Majmou'at Tawhid, p.175, 176]

'Abdellatif Ibn 'Abderrahmân Âl Cheykh dit « Car il est unimaginable que quelqu'un connaisse le monothéisme et le pratique, sans se séparer des idolâtres. Celui qui ne se sépare pas d'eux, on ne peut dire de lui qu'il connaît le monothéisme ni qu'il le pratique. » [Dourar As-Saniyya 8/358]

Ishâq Ibn 'Abderrahmân Âl Cheykh dit « Al 'Adâwa cela veut dire : que tu es sur un rivage, et ton adversaire sur un autre rivage. Et la racine du désaveu, c'est la rupture du cœur, de la langue et du corps. Et le cœur d'un croyant ne peut exister sans se démarquer du mécréant dans le cœur. » [Dourar As-Saniyya 8/305]

L'imam Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb a dit : « *Sache qu'Allah te fasse miséricorde, que la première chose qu'Allah ordonna aux fils d'Âdam, c'est le désaveu du Tâghoût et la Foi en Allah, et la preuve de cela est le verset : « Et Nous avons envoyé dans chaque communauté un messenger pour leur dire « Adorez Allah et écarterez vous du Tâghoût ! » »*⁸⁶ Et la description du désaveu du Tâghoût, c'est d'être convaincu de l'invalidité de l'adoration d'un autre qu'Allah ; L'abandonner ; La détester ; Bannir de l'Islam ceux qui la commettent ; Se séparer d'eux. »⁸⁷

Il dit encore : « *Et sache bien, que l'homme n'aura Foi en Allah qu'après avoir désavoué le Tâghoût, et la preuve de cela est le verset : « Nul contrainte en religion, car le chemin s'est distingué de l'égarement. Quiconque désavoue le Tâghoût et a Foi en Allah, il a saisi l'anse la plus solide qui ne peut se briser, et Allah entend et sait toute chose. »*⁸⁸ »⁸⁹

Il dit encore : « *Ainsi, Allah ! Allah ! Ô mes frères ! Agrippez-vous à la racine de votre religion ! Et son début, sa fin, sa racine et sa base est : l'attestation qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah. Connaissez son sens, aimez-le, et aimez ses adeptes, et faites en vos frères, même s'ils sont loin de vous. Et désavouez les Tâghoût, opposez vous à eux et haïssez les, et haïssez ceux qui les aiment, ou plaident en leur faveur, ou ne les excluent pas de l'Islam, ou qui disent « Je me fiche bien d'eux ! » ou « Allah ne m'a pas chargé d'eux ! » Car celui là a mentit contre Allah et l'a diffamé ! Allah l'a incontestablement chargé d'eux, et lui a ordonné de mécroire en eux et de les désavouer, fussent-ils ses frères, ses enfants ou qui que ce soit... Allah ! Allah ! Agrippez-vous à cela, afin que vous rencontriez votre Seigneur sans rien Lui associer. Ô Allah ! Fais nous mourir musulmans, et fais nous rejoindre les saints. »*⁹⁰

Le deuxième pilier : la Foi en Allah uniquement

Quant au deuxième pilier du monothéisme, c'est la Foi en Allah uniquement. **La Foi en Allah** consiste à croire en Allah et le considérer comme Le Seul à remplir Ses fonctions de la Seigneurie, dans Ses Noms et Qualités, et d'en faire L'unique adoré à qui toute forme de culte est vouée, que nul d'autre que Lui ne mérite.

La Foi en Allah concerne trois parties :

1^{ère} partie : La Foi en la Seigneurie d'Allah :

Cela consiste à croire aux fonctions d'Allah propres à Sa Seigneurie, comme : Créer, subvenir aux besoins des créatures, légiférer, et autres fonctions encore. Il faut témoigner de Son Unicité dans Ses fonctions, sans attribuer aucune de ces fonctions à un autre que Lui. Le Très-Haut a dit : « *C'est Allah qui vous a créés et vous a nourris.*

⁸⁶ Sourate 16 verset 36

⁸⁷ [Dourar As-Saniyya 1/161]

⁸⁸ Sourate 2 verset 256

⁸⁹ [Dourar As-Saniyya 1/163]

⁹⁰ [Dourar As-Saniyya 2/120]

Ensuite Il vous fera mourir, puis Il vous redonnera vie. Y en a-t-il parmi vos associés, qui fassent quoi que ce soit de tout cela ? Gloire à Lui ! Il transcende ce qu'on Lui associe. »⁹¹

2^{ème} partie : La Foi aux Noms d'Allah et Ses Qualités :

Cela consiste à croire en ce qu'Allah S'est affirmé comme Noms et Qualités, ou Son messager, sans leur donner de « comment », sans en abolir le sens, sans en déformer le sens, et sans les faire ressembler à la création.

Allah a dit : « *Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui entend parfaitement toute chose, qui voit parfaitement toutes choses.* »⁹²

Ensuite, il faut témoigner de Son Unicité, et qu'Il est Le seul à posséder ces noms et ces qualités. Allah a dit : « *Dis : <Nul de ceux qui sont dans les cieus et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Allah.* »⁹³

3^{ème} partie : La Foi en Sa Divinité :

Cela consiste à croire qu'Allah est La divinité, le Seul Adoré qui le mérite ; et que toutes les adorations –comme l'invocation, l'inclinaisons, la prosternation, le vœux et autres formes d'adorations- Lui reviennent de droit à Lui uniquement ; tu es ainsi monothéiste en ne vouant tout cela qu'à Lui uniquement, sans en donner la moindre part à qui que ce soit d'autre que Lui. Allah a dit : « *Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé* »⁹⁴

⁹¹ Sourate 30 Verset 40

⁹² Sourate 42 Verset 11

⁹³ Sourate 27 Verset 65

⁹⁴ Sourate 4 Verset 36

Comment l'homme devient-il Musulman

Saches, frère -qu'Allah te fasse réussir dans ce qu'Il aime et agrée-, que l'homme ne devient monothéiste qu'après avoir concrétisé deux choses :

Premièrement : Il doit connaître le droit d'Allah et le Lui affirmer, à Lui seul, sans personne d'autre.

Et les droits qui n'appartiennent qu'à Allah sont de Trois :

1. Les fonctions spécifiques à Sa Seigneurie, qui ne reviennent qu'à Lui.

Il n'est permis à personne d'attribuer l'une de ces fonctions à autre que Lui, pas même à un Ange proche d'Allah ni à un Messenger envoyé par Lui. Parmi ces fonctions qui Lui appartiennent :

- Créer à partir du néant.
- Subvenir aux besoins à partir du néant.
- Donner la vie et la mort.
- Aider, Nuire.
- Administrer l'univers, diriger l'univers.
- Émettre des règles, légiférer des lois.
- Détenir entre Ses mains la royauté absolue de toute chose.

2. Les Noms et Qualités par lesquels Il S'est décrit, et qui n'appartiennent qu'à Lui Seul.

Il n'est permis à personne d'attribuer un de ces Noms ou Qualités à autre que Lui, Pas même un ange proche de Lui, ni un prophète envoyé par Lui.

Quant aux Noms d'Allah qui Lui sont spécifiques, il y a :

- Allah (*Celui qui détient la divinité et le droit d'être adoré et invoqué sur toutes les créatures.*)
- Al Ahad (*L'Unique*)
- As-Samad (*Celui à qui s'adressent toutes les créatures pour implorer leurs demandes et exaucer leurs prières.*)
- Ar-Rahmân (*Le très Miséricordieux*)
- Al-Qouddôûs (*Le Sanctifié*)

Et d'autres encore... Tandis que les noms comme Al Karîm (*Le Généreux*), Ar Rahîm (*Celui qui fait miséricorde*), Al Malik (*Le Roi, Celui qui possède*), sont utilisés pour désigner Le Créateur ainsi que certaines créatures.

Quant aux Qualités qui Lui sont spécifiques, il y a :

- La Puissance Absolue : Il est capable de toute chose.
- La science Absolue : Sa Science cerne parfaitement toute chose dans ses moindres détails, cela inclus aussi la connaissance de l'Invisible.
- L'ouïe Absolue : Il entend parfaitement le proche et le lointain...

Ainsi que d'autres Qualités de Sa perfection qui Lui appartiennent exclusivement.

3. Les adorations, qu'Il est seul à mériter exclusivement.

C'est le droit qu'Il a sur toutes les créatures. Ses serviteurs les Lui vouent, les Lui consacrent exclusivement, car c'est Lui qui les crée, c'est Lui qui subvient à leurs besoins, qui leur donne la mort et la vie.

Allah a dit : « *C'est Allah qui vous a créés et vous a nourris. Ensuite Il vous fera mourir, puis Il vous redonnera vie. Y en a-t-il parmi vos associés, qui fassent quoi que ce soit de tout cela ? Gloire à Lui ! Il transcende ce qu'on Lui associe.* »⁹⁵

Et Allah dit : « *Ô hommes ! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous la piété. C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit ; qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela).* »⁹⁶

Dans les deux Sahîh, Mou'âdh Ibn Jabal rapporte qu'il était un jour en croupe sur un âne derrière le Messager d'Allah, qu'Allah le salue et le bénisse, qui lui dit :

« *Ô Mou'âdh, connais-tu le droit d'Allah sur Ses serviteurs et le droit qu'Allah a accordé à Ses serviteurs ? Il répondit : Allah et Son Messager savent mieux ? Et le Prophète, qu'Allah le bénisse et le salue, lui répond : Le droit d'Allah sur Ses serviteurs, c'est qu'ils L'adorent sans rien Lui associer, et le droit des serviteurs sur Allah, c'est qu'Allah ne châtiara pas celui qui ne Lui aura rien associé. Mou'âdh répliqua : Ô Messager d'Allah, puis-je faire-part de cette nouvelle aux gens ? Le Messager d'Allah, qu'Allah le salue et le bénisse, répondit alors : Ne leur annoncez pas, car ils prendraient confiance en cela [délaisseraient les actes.]* »

Parmi les formes d'adoration qui ne doivent être vouées qu'à Allah, on trouve :

- *L'invocation.[Dou3â]*
- *L'inclinaison.[Roukoû3]*
- *La prosternation. [Soujoûd]*
- *L'amour. [Mahabba]*
- *La vénération.[Ta3dhîm]*
- *La peur.[Al Khawf]*
- *L'espoir.[Rajâ']*
- *Le retour constant à Allah.[Inâbah]*
- *Le désir.[Raghbah]*
- *La crainte respectueuse.[Rahbah]*
- *L'humilité.[Khouchou3]*
- *La crainte.[Khachya]*
- *S'en remettre à Allah.[Tawakkoul]*
- *Les tournées révérencielles.[Tawâf]*

⁹⁵ Sourate 30 Verset 40

⁹⁶ Sourate 2 Versets 21-22

- *L'imploration du secours lors des moments périlleux.[Istighâtha]*
- *La demande d'aide lors des moments de sécurité.[Isti3âna]*
- *La demande du refuge, pour se préserver d'un mal menaçant.[Isti3âdha]*
- *Les vœux.[Nadhr]*
- *L'offrande.[Dhbah]*
- *Le recours à Son jugement lors des litiges.[Tahâkoum]*

Et d'autres adorations encore, qui n'appartiennent qu'à Lui.

Quiconque attribue, ne serait-ce qu'une seule de ces adorations à autre que Lui, c'est un polythéiste, mécréant, même si cette personne prie, jeûne, accomplit le pèlerinage et prétend être musulmane.

Exemple : Si un homme pense qu'Allah est le seul et unique Législateur, sans associé, et professe oralement cette conviction, mais qu'ensuite il commet un acte impie comme : désigner un législateur avec Allah dans l'autorité législative, qui s'attribue le droit de faire des lois sans restriction, droit n'appartenant qu'à Allah ; il devient dès lors -par son acte- un polythéiste qui donne des associés à Allah dans Sa fonction de Seigneur.

Deuxièmement :

Il doit accomplir le monothéisme envers Allah et L'adorer de son cœur, par la parole et par les actes, car l'adoration d'Allah et Son monothéisme reposent sur deux piliers :

1. **Mécroire au Tâghoût.**
2. **La Foi en Allah seul.**

Mécroire au Tâghoût, c'est le premier pilier du monothéisme, et ce pilier ne sera valide pour qui que ce soit tant qu'il n'aura pas mécré **de son cœur, de sa parole et de son acte**, ce n'est que là qu'il a correctement mécré au Tâghoût.

La preuve est la parole du Très-Haut : « *Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: <Adorez Allah et écarter-vous du taghout.>* »⁹⁷, et nous avons déjà expliqué que s'écarter se fait par le cœur, la parole et l'acte.

L'imam Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb dit :

« *Saches, qu'Allah te fasse Miséricorde, que la religion d'Allah se pratique dans le cœur, par conviction, amour et haine. Sur la langue : par prononciation, et en cessant de prononcer l'impiété. Par l'acte du corps, en accomplissant les piliers de l'Islam et en cessant de commettre des actes expulsant de l'Islam. Si l'une de ces trois choses venait à manquer, la personne sort de l'Islam et apostasie.* »⁹⁸

La Foi en Allah seul, c'est le deuxième pilier du monothéisme, et ce pilier ne sera valide pour qui que ce soit tant qu'il n'aura pas eu Foi et adorer Allah de son cœur, et

⁹⁷ Sourate 16 Verset 36

⁹⁸ [Dourar As-Saniyya 10/87]

de son acte.⁹⁹ Dès qu'un homme a Foi en Allah de son cœur, sa parole et son acte, ce n'est que là qu'il a Foi en Allah. Mais si l'une de ces trois choses venait à manquer, alors l'homme n'a pas Foi en Allah.

Dans son livre « Ach-Charî'a », L'imam Al Âjourî¹⁰⁰ a intitulé un chapitre : « *La croyance est la reconnaissance du cœur, l'aveu de la langue, et l'acte des membres ; nul ne saurait être croyant tant qu'il n'a pas réunis ces trois critères.* »¹⁰¹

Donc, l'homme devient monothéiste lorsqu'il concrétise **deux choses** :

1. Connaître le droit d'Allah, et nous avons expliqué précédemment qu'Il a trois droits.
2. Pratiquer l'Unicité d'Allah, en L'adorant avec le cœur, la parole et l'acte, et nous avons déjà expliqué, dans la deuxième partie, la façon d'adorer Allah à travers le cœur, la parole et l'acte. Ainsi, la personne doit remplir tous ce qu'implique le rejet du Tâghoût et tous ce qu'implique la Foi en Allah.

Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb dit dans son livre « Kachf Choubouhât » :

« *Il n'y a aucune divergence sur le fait que le monothéisme se pratique par le cœur, la parole et l'acte, et si l'une des trois choses manque à quelqu'un, il n'est pas Musulman.* »¹⁰²

Il a aussi dit : « *Pas de divergence entre toutes les tendances de la communauté, pour dire que le monothéisme doit être pratiqué par le cœur, qui est la connaissance, par la langue qui est la parole, et par l'acte qui consiste en l'exécution des ordonnances – les obligations et interdictions-. Toute personne à qui manque quoi que ce soit de cela, elle n'est pas musulmane. Si elle admet l'Unicité d'Allah mais ne la pratique pas, alors elle est mécréante rebelles, comme Pharaon et Iblîs. Si elle fait semblant de pratiquer le monothéisme sans y croire dans son cœur, alors celle-ci est un pure hypocrite pire que le mécréant.* »¹⁰³

'Abdallah Ibn 'Abderrahmân Abou Boutayn a dit : « *Le Musulman se doit de connaître la splendeur de cette parole [il n'y a de vrai dieu autre qu'Allah] et les critères auxquels elle fut restreinte. Elle doit être accomplie par la conviction intérieure, la prononciation de la langue et la pratique du corps, si l'un de ces points manque à un homme, il n'est pas Musulman ; comme Allah l'a stipulé et montré dans Son Livre. Si l'homme est Musulman, pratiquant de son corps, puis profère une parole ou commet un acte, ou adhère à une croyance contredisant le monothéisme, alors ce*

⁹⁹ C'est ainsi dans le texte, la parole n'est pas mentionnée, peut-être est-ce une erreur de l'auteur ou une faute de frappe ?

¹⁰⁰ Il est l'imam, l'océan de savoir, le sunnit Abou Bakr Mouhammad Ibn Al Houssayn Al Âjourî. Il est né à Bagdad en 280 de l'hégire, et il fut dit que c'est en 264 ; décédé en 360 de l'hégire , à la Mecque.

¹⁰¹ [Ach-Charî'3a 1/277]

¹⁰² Mentionné par Soulaymân Ibn Sahrân dans son livre ; « Tanbîh Dhaouîl Albâb As-Salîma » page 70.

¹⁰³[Dourar As-Saniyya 2/125]

témoignage ne lui sert à rien. Comme Allah l'a dit à propos de ceux qui ont proféré certains propos lors de l'expédition de Taboûk : « Ne vous justifiez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. »¹⁰⁴ Et Allah a dit à propos d'autres : « Alors qu'en vérité ils ont dit la parole de la mécréance et ils ont rejeté la foi après avoir été Musulmans. »¹⁰⁵ »¹⁰⁶

'Abderrahmân Ibn Hassan Âl Cheykh dit : « Les Savants du Droit ont aussi dit à propos du statut de l'apostat qu'une personne peut devenir mécréante par une parole dite ou par un acte commis et ce, même si elle témoigne qu'il n'y a de vrai dieu qu'Allah et que Mouhammad est Son Prophète, qu'elle prie, s'acquitte de la Zakât, jeûne et donne l'aumône. Elle devient apostat et ses actes sont vains ; surtout si elle meurt là-dessus. Par contre si elle se repentit avant la mort alors il y a divergence entre les Savants [sur la validité des bonnes œuvres accomplies avant l'apostasie]. »¹⁰⁷

¹⁰⁴ Sourate 9 Verset 66

¹⁰⁵ Sourate 9 Verset 74

¹⁰⁶ Je n'ai pas retrouvé cette citation d'Aboû Boutayn, mais elle est plutôt celle de Soulaymân Ibn Sahrân dans Dourar As-Saniyya 2/350 avec quelques variantes : « *Il faut témoigner qu'il n'y a de vrai dieu qu'Allah, d'en avoir conviction intérieure, la prononcer de la langue et la pratiquer du corps, si l'un de ces points manque à un homme, il n'est pas Musulman. Si l'homme est Musulman, pratiquant de son corps, puis profère une parole ou commet un acte, ou adhère à une croyance contredisant cela, alors dire « Il n'y a de vrai dieu qu'Allah » ne lui sert à rien, et le Coran, la Sounna et les avis des savants de l'Islam regorgent de preuves de cela.* » Et Allah sait mieux.

¹⁰⁷ [Dourar As-Saniyya 12/586]

Chapitre 3 : Ce qui invalide l'Islam

L'invalidation : C'est ce qui détériore la chose et la rend caduque de par sa présence.

Il est un devoir pour toi, ô frère Musulman, que tu saches qu'il y a des causes invalidant le monothéisme, de la même manière qu'il y a des causes invalidant la prière ; si celui qui prie commet une cause annulant la prière, comme éclater de rire, manger, boire ou autres, alors sa prière s'invalides. C'est la même chose pour le monothéisme, si une personne commet la moindre cause invalidant le monothéisme, alors son monothéisme s'invalides, il deviendra alors un polythéiste qui associe à Allah, un impie.

Parmi les causes invalidant le monothéisme, on trouve :

1. Donner un associé à Allah :

Allah a dit : « *En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : "Si tu donnes des associés à Dieu, ton œuvre sera certes vaine; et tu seras très certainement du nombre des perdants."* »¹⁰⁸

2. Prendre des médiateurs entre Allah et Ses serviteurs :

Celui qui place entre lui et Allah des médiateurs à qui il demande d'intercéder auprès d'Allah, s'en remettant à eux, sort de l'Islam : « *Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : Ce sont nos intercesseurs auprès d'Allah.* »¹⁰⁹

C'est le cas de ceux qui visitent les tombeaux des saints et des gens pieux en leurs rendant divers cultes, comme l'invocation, les vœux, les offrandes, implorer leurs secours, et les tournées révérencielles autour de leurs tombeaux, persuadés qu'ils seront leurs médiateurs auprès d'Allah.

3. Celui qui ne bannis pas les polythéistes de l'Islam, ou doute de leur mécréance, ou valide leur doctrine, il sort de l'Islam.

Cela concerne le musulman qui doute de la mécréance d'une personne unanimement reconnue mécréante par la communauté des musulmans, comme les juifs, les chrétiens, les polythéistes et autres.

Il n'y a pas de différence ici entre les polythéistes païens qui témoignaient eux-mêmes de leur polythéisme, et les polythéistes à notre époque qui prétendent être des Musulmans et des Croyants, alors qu'ils accordent à autre qu'Allah ce qui n'appartient qu'à Allah.

¹⁰⁸ Sourate 39 Verset 65

¹⁰⁹ Sourate 10 Verset 18

L'imâm Chawkânî¹¹⁰ a dit : « *Le polythéisme n'est pas une simple dénomination de certaines choses par certains noms ! Le polythéisme, c'est : vouer à un autre qu'Allah ce que seul Allah mérite ; peu importe qu'on nomme cela par le même nom que lui donnaient les païens ou qu'on lui invente un nouveau nom, car le nom de la chose n'est pas le seul critère pris en compte.* »¹¹¹

4. **Celui qui se moque de quoi que ce soit de la religion apportée par le messager, qu'Allah le bénisse et le salue, ou du châtimeut d'Allah ou de Sa récompense ; il sort de l'Islam.**

Allah a dit : « *Dis : <Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Qouran) et de Son Messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien mécré après avoir eu la Foi.* »¹¹²

5. **La sorcellerie.**

Et parmi ses formes, il y a le « çarf » c'est-à-dire séparer une femme de son époux en provoquant la haine par la sorcellerie ; et le « 'Atf », qui est une sorte d'enchantement pour attirer un homme vers une femme ou l'inverse, c'est une forme de sorcellerie, et ce n'est rien d'autre que du polythéisme, car quiconque cherche à obtenir un bien ou à repousser un mal en recourant à autre qu'Allah, il sort de l'Islam.

Le Très-Haut a dit : « *Et [les juifs] suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Salomon. Et Salomon n'a jamais été mécréant, mais ce sont les diables qui ont mécré : ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Hâroût et Mâroût, à Babylone ; mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord : "Nous ne sommes rien qu'une tentation : ne sois pas mécréant" ; ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. Or ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert (ce pouvoir) n'aura aucune part dans l'au-delà. Certes, quelle détestable marchandise pour laquelle ils ont vendu leurs âmes ! Si seulement ils savaient !* »¹¹³

6. **Prendre partie avec les polythéistes et les aider contre les Musulmans.**

Le Très-Haut a dit : « *Ô les croyants ! Ne prenez pas pour allié les Juifs et les Chrétiens ; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les secours, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes.* »¹¹⁴

Prendre partie signifie : leur porter secours et aide contre les musulmans.

¹¹⁰ Il est Mouhammad Ibn 'Alî Ibn Mouhammad Ach-Chawkânî, Yéménite. Juriste parmi les grands savants du Yémen, né en 1173 de l'hégire (1759 Ap. J-C) Décédé en 1250 de l'hégire (1834 Ap. J-C)

¹¹¹ [Ad-Dourr An-Nadhîdh page 17]

¹¹² Sourate 9 Versets 65-66

¹¹³ Sourate 2 Verset 102

¹¹⁴ Sourate 5 Verset 51

7. Prêter serment de respecter les idoles, ou les constitutions établies par les hommes, ou de respecter tout autre Tâghoût.

L'imam Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb dit :

« Saches, qu'Allah te fasse Miséricorde, que la religion d'Allah se pratique dans le cœur, par conviction, amour et haine. Sur la langue : par prononciation, et en cessant de prononcer l'impiété. Par l'acte du corps, en accomplissant les piliers de l'Islam et en cessant de commettre des actes expulsant de l'Islam. Si l'une de ces trois choses venait à manquer, la personne sort de l'Islam et apostasie. »¹¹⁵

Il dit dans « Kachf Choubouhat » : *« Lorsque tu auras réalisé que certains compagnons qui guerroyèrent les romains avec le messenger d'Allah –qu'Allah le bénisse et le salue- devinrent mécréants pour avoir proféré une parole qu'ils dirent dans le but de jouer et de plaisanter, cela te démontrera que celui qui tient des propos de mécréance ou commet un acte de mécréance de peur que diminue sa richesse ou son honneur, ou par flatterie envers quelqu'un, est pire celui qui le dit pour plaisanter. »*

8. Prendre un associé ou un égal à Allah dans l'amour :

Ibn Al Qayyim a dit : *« Voilà pourquoi le plus grand péché pour Allah est le polythéisme, et Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne un associé, mais il pardonne ce qui est moins grave que cela, à qui Il veut. Et l'origine du polythéisme est de partager l'amour d'Allah avec d'autres que Lui. Le Très-Haut : « Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les Croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. »¹¹⁶ »¹¹⁷*

¹¹⁵ [Dourar As-Saniyya 10/87]

¹¹⁶ Sourate 2 Verset 165

¹¹⁷ [Al Jawâb Al Kâfi pages 223, 224]

Quelques belles paroles

Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb dit :

« **Chapitre « ce que signifie il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah** : « Saches, qu'Allah te fasse Miséricorde, que « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » est la plus haute parole, la plus noble et la plus précieuse. Celui qui s'y agrippe est sauvé, quiconque y cherche refuge sera protégé ; Le messenger d'Allah –qu'Allah le bénisse et le salue- a dit :

{Quiconque dit « il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » et désavoue tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, ses biens et son sang sont protégés, et son compte sera réglé par Allah.} Rapporté par Mouslim

Le hadith explique que « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » est non seulement une prononciation, mais aussi un sens. Or, les gens se divisent en trois catégories :

- L'une qui la prononce et la concrétise, et sait qu'elle a un sens et l'applique, qu'il y a des causes pouvant l'invalider et donc s'en éloigne.
- L'une qui la prononce dans l'apparence. Ils ont embelli leurs apparences par la parole et ont dissimulé la mécréance et le doute dans leur for intérieur.
- L'une qui la prononce, mais n'agit pas conformément à ce qu'elle signifie, et commet ce qui l'invalidé « **ce sont ceux dont l'effort dans la vie présente s'est égaré alors qu'ils s'imaginent faire le bien.** »¹¹⁸

La première catégorie est sauvée, ce sont les vrais Croyants.

La deuxième catégorie sont les hypocrites.

La troisième catégorie sont les polythéistes.

Et donc, « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » est comme une citadelle, mais les polythéistes ont installé les catapultes du démenti qui projettent les pierres de la destruction. L'ennemi les a alors envahis, ils ont dépouillé cette parole de son sens et n'ont laissé que sa forme. Dans le hadith il est dit : {Allah ne regarde pas votre apparence ni votre corps, mais Il regarde votre cœur et vos œuvres.}

Ils ont dérobé le sens de « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » et n'ont laissé que le son prononcé par la langue, une écriture sans aucun sens. Et dire le son « Citadelle » sans réelle citadelle, c'est comme dire « Feu » : ça ne brûle pas ! Dire « Eau » ça ne noie pas ! Dire « Pain » ça ne nourrit pas ! Dire « Sabre » ça ne tranche pas ! Eh bien prononcer « citadelle », ça ne protège pas.

Le mot, c'est comme une épluchure, et le sens de ce mot en est la pulpe. Le mot, c'est comme la coquille, et le sens c'est comme la perle. Et que faire de l'épluchure sans la pulpe ?! Et que faire du coquillage sans son joyau?! Ainsi, « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » réunis avec la signification de cette parole, c'est comme un corps avec la vie qui l'anime, un corps sans vie ne sert à rien ; eh bien c'est la même chose pour cette phrase : elle ne sert à rien lorsqu'on ignore ce qu'elle veut dire.

Les bons Savants ont accepté l'aspect sonore de cette parole, son contenu, et sa signification. Ils ont embelli leur apparence en la prononçant, ainsi que leur cœur [en comprenant] son sens [et en l'acceptant] ; et Allah a témoigné d'eux lorsqu'Il a dit : «

¹¹⁸ Sourate 18 verset 104

Dieu atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage !
»¹¹⁹

*Les savants idolâtres ont accepté l'aspect sonore de cette parole, mais pas son sens. Ils ont embellit leurs apparence en la prononçant, mais leurs cœurs, eux, c'est avec la mécréance qu'ils les ont décorés, en ayant des croyances en des êtres qui ne peuvent nit aider ni nuire. Leurs cœurs sont noirs et obscurs. Allah ne leur accorde donc aucun discernement grâce auquel ils auraient pu discerner la vérité du mensonge, et le Jour du Jugement ils resteront dans les ténèbres de leur mécréance : « **Dieu a fait disparaître leur lumière et les a abandonnés dans les ténèbres où ils ne voient plus rien.** »¹²⁰*

*Celui qui déclare « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » alors qu'il adore ses passions, son argent, son or, ses jouissances mondaines, que répondra t'il, le Jour du Jugement, à Son Seigneur ? « **Vois-tu celui qui prend Sa passion pour sa propre divinité ?** »¹²¹*

{Malheur à l'adorateur de l'or ! Malheur à l'adorateur de l'argent ! Malheur à l'adorateur du velours. Si on lui donne il est content et si on ne lui donne pas il est fâché ; malheureux qu'il est, et lorsqu'il s'enfonce une épine, il ne trouve personne pour la lui enlever}¹²²

*Lorsque tu dis « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah », si c'est juste de ta langue, sans aucun fruit, c'est que tu es un hypocrite. Si elle loge dans ton cœur alors tu es Croyant. Et prend garde d'être Croyant par ta langue sans l'être de ton cœur, car cette parole implorera contre toi : « Ô Seigneur ! Je l'ai accompagné tant d'années et il n'a pas reconnu mon droit ni pris soin de ma valeur sacrée comme il le devait », car vraiment, cette parole témoigne soit en ta faveur ; soit contre toi. Pour les Savants de la vertu, elle témoignera en leur faveur de leur respect, jusqu'à ce qu'elle les fasse entrer au Paradis. Pour les savants idolâtres, par contre, elle témoignera contre eux comme des criminels, jusqu'à ce qu'elle les fasse entrer en Enfer. « **Un groupe au Paradis et un groupe dans la fournaise ardente.** »¹²³*

*« Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah », c'est l'arbre du bonheur ; si tu le plantes dans la terre de la « confession », que tu l'arroses avec « l'intention pure » et que tu prends soin de lui en accomplissant de bonnes actions, ses racines s'implanteront alors profondément, son tronc sera ferme, ses feuilles seront verdoyantes, ses fruits pousseront et sa production sera décuplée. « **Il donne à tout instant ses fruits, par la grâce de son Seigneur.** »¹²⁴*

Mais si tu plantes cet arbre dans la terre du « démentit » et de « l'opposition » et que tu l'arroses « d'ostentation » et « d'hypocrisie » et que tu le soutiens de mauvaises actions et de mauvaises paroles et que tu l'arroses avec l'eau prise de la source de la

¹¹⁹ Sourate 3 Verset 18

¹²⁰ Sourate 2 Verset 17

¹²¹ Sourate 45 Verset 23

¹²² Rapporté par Al Boukhârî.

¹²³ Sourate 42 Verset 7

¹²⁴ Sourate 14 Verset 25

trahison, et qu'il subit une bouffée de la chaleur de « l'abandon » : ses fruits s'éparpilleront, ses feuilles tomberont, et son tronc pourrira, ses racines seront coupées, il subira la tempête d'impureté et il se trouvera entièrement décheté. « Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée. »¹²⁵

Si le Musulman concrétise cela, il lui faudra alors, pour parfaire tout cela, le reste des piliers de l'Islam ; comme dans le hadith authentique : « L'Islam est fondé sur cinq piliers, le premier le témoignage qu'il n'y a aucune divinité si ce n'est Allah et que Mouhammad est l'Envoyé d'Allah, et l'accomplissement de la salat, acquitter la zakat, et le jeûne de Ramadan et le Pèlerinage à la Maison pour quiconque en a les moyens, et quiconque mécroit, Allah se suffit à Lui même. » Prières et Paix sur Mouhammad, sa Famille et ses Compagnons. »¹²⁶ Fin de citation.

« Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » par la parole et l'acte

Il dit aussi :

*« Saches, qu'Allah te guide, qu'Allah t'a crée pour que tu L'adores, et t'a ordonné de Lui obéir, et la plus obligatoire des adorations envers Lui, c'est de connaître ce que veut dire « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah », en connaissance de cause, par la parole, l'acte. Tout ceci inclus dans le verset : « **Et cramponnez-vous tous ensemble au "Habl" (câble) de Dieu et ne soyez pas divisés.** »¹²⁷ Et le verset : « **Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Noé, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus : "Établissez la religion; et n'en faites pas un sujet de division".** »¹²⁸*

*Alors saches, que ce qu'Allah a prescrit à Ses serviteurs, c'est la phrase du monothéisme, qui marque la rupture entre l'impiété et l'Islam. C'est à partir de là que les gens se sont divisés, que ce soit par pure ignorance, soit par tyrannie, ou par refus. Et ce qui peut les réunir, c'est que toute la communauté s'unisse pour accepter l'ordre d'Allah : « **Établissez la religion; et n'en faites pas un sujet de division.** » et le verset « **Dis : "Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] de Dieu, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente.** »¹²⁹*

*Et il est obligatoire à tout-un-chacun, une fois qu'il a compris ce qu'est le monothéisme, et qu'il l'avoue, de l'aimer avec son cœur, de le défendre avec ses mains et sa langue, de soutenir ceux qui le soutiennent, de s'allier à eux. Et une fois qu'il a compris ce qu'est le polythéisme, et qu'il l'a reconnu de son cœur, il doit le détester de son cœur, y renoncer de sa langue, abandonner celui qui le soutient et s'y allie, de la main de la langue et du cœur. Et c'est en concrétisant ces deux éléments qu'il fait enfin partie de ceux qu'Allah désigne : « **Et cramponnez-vous tous ensemble au "Habl" (câble) de Dieu et ne soyez pas divisés** »¹³⁰*

¹²⁵ Sourate 25 Verset 23

¹²⁶ [Dourar As-Saniyya 2/112-116]

¹²⁷ Sourate 3 Verset 103

¹²⁸ Sourate 42 Verset 13

¹²⁹ Sourate 12 Verset 108

¹³⁰ Sourate 3 Verset 103

Nous disons donc : Pas de divergence entre toutes les tendances de la communauté, pour dire que le monothéisme doit être pratiqué par le cœur, qui est la connaissance, par la langue qui est la parole, et par l'acte qui consiste en l'exécution des ordonnances – les obligations et interdictions-. Toute personne à qui manque quoi que ce soit de cela, elle n'est pas musulmane. Si elle admet l'Unicité d'Allah mais ne la pratique pas, alors elle est mécréante rebelle, comme Pharaon et Iblîs. Si elle fait semblant de pratiquer le monothéisme sans y croire dans son cœur, alors celle-ci est un pure hypocrite pire que le mécréant. Et Allah demeure le plus savant. »¹³¹

Il dit aussi : « L'Unicité d'Allah concerne deux choses : L'Unicité de Seigneurie [Tawhîd Ar-Rouboûbiya] et l'Unicité de Divinité [Tawhîd Al Ouloûhiya]. En ce qui concerne l'Unicité de Seigneurie, le mécréant comme le Musulman l'avouent. Par contre, l'Unicité de divinité, c'est celle-là qui marque la rupture entre la mécréance et l'Islam.

Il faut donc que chaque Musulman puisse faire la différence entre l'un et l'autre. Il se doit de savoir que les mécréants ne renient pas qu'Allah est le seul Créateur, le seul Pourvoyeur, le seul Administrateur de l'univers. Allah a dit : « Dis : "Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ?" Ils diront : "Dieu". Dis alors : "Ne le craignez-vous donc pas ? »¹³² Et Il dit : « Si tu leur demandes : "Qui a créé les cieux et la terre, et assujetti le soleil et la lune ?", ils diront très certainement : "Dieu". Comment se fait-il qu'ensuite ils se détournent (du chemin droit) ? »¹³³

Une fois que tu comprends que les mécréants admettaient cela, alors tu sauras que lorsque tu dis : « Allah est L'Unique Créateur, L'Unique Pourvoyeur, L'Unique Administrateur » ce n'est pas ça qui fait de toi un Musulman, tant que tu ne prononces pas « Il n'y a de vrai dieu qu'Allah » en agissant d'après le sens qu'elle indique. Car chacun de ces mots à une signification bien précise.

Lorsque tu dis : Le Créateur, ça veut dire : Celui qui a fait exister toutes les créatures alors qu'elles n'existaient absolument pas.

Lorsque tu dis : Le Pourvoyeur, ça veut dire qu'une fois qu'Il a fait exister la création, Il est subvenu à leurs besoins.

Lorsque tu dis : L' Administrateur, ça veut dire : Celui qui administre la descente et la montée des Anges entre les cieux et la terre, qui administre le mouvement des nuages, qui administre les vents, et ainsi pour toutes Ses créatures, Il les dirige comme Il veut ; ce sont tout ces Noms que les mécréants Lui admettent, tous sont en rapport avec l'Unicité de Seigneurie.

Quant au l'Unicité de divinité, c'est ça qu'indique ta parole « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » et tu sais ce qu'elle veut dire comme tu sais ce que veulent dire les Noms en relation avec l'Unicité de Seigneurie.

¹³¹ [Dourar As-Saniyya 2/123-125]

¹³² Sourate 10 Verset 31

¹³³ Sourate 29 Verset 61

Ta parole « Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » nie quelque chose et en affirme une autre. Elle nie totalement la divinité [dans un premier temps], puis elle l'affirme pour Allah Seul...

Le Dieu ; [en arabe « Al Ilâh »] veut dire la même chose que ce que les gens à notre époque appellent « Le Sidi », ceux qui ont soit disant des pouvoirs secrets, ceux en qui les gens ont des croyances ; comme quoi ils peuvent apporter l'aide et le bien, et écarter le mal et la nuisance ; celui qui croit en cela pour un « Sidî », qui qu'il soit même un prophète, il l'a pris pour dieu en dehors d'Allah.

*Les Israéliens par exemple, lorsqu'ils se mirent à avoir des croyances en 'Îsâ et sa mère, Allah leur a donné à tout deux le nom de « dieux », lorsqu'Allah dit « **Et lorsqu'Allah dira: "Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens: "Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah?" Il dira: "Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu.** »*¹³⁴

Ceci est une preuve, que celui qui croit qu'une créature possède le pouvoir d'aider ou de nuire, il l'a pris pour un dieu ; et si cela concerne la croyance envers un prophète, que dire de celui qui croit ça pour un être inférieur à un prophète ?!

*Et aussi, demander la bénédiction d'une pierre, ou se frotter à une tombe, ou à une coupole pour obtenir leur bénédiction, celui qui fait ça les a pris pour des dieux. Et la preuve de cela, c'est que lorsque les compagnons dirent au prophète « Donne nous un Dhât Anwât comme eux ont un Dhât Anwât » ils voulaient un moyen d'obtenir la bénédiction, le prophète leur dit « Allah Est le plus grand ! C'est une coutume ! Vous venez de dire, par Celui qui détient mon âme, la même chose que ce que dirent les Israéliens à Moûsâ « **Donne nous un dieu comme ceux-là ont des dieux ! Il dit « Vous êtes un peuple ignorant ! 139] Le culte, auquel ceux-là s'adonnent, est caduc; et tout ce qu'ils font est nul et sans valeur.** » [140] Il dit: "Chercherai-je pour vous une autre divinité qu'Allah, alors que c'est Lui qui vous a préférés à toutes les créatures (de leur époque)?" »¹³⁵ »¹³⁶ Le prophète compara donc ce que dirent les compagnons avec ce que dirent les israéliens, il appela cela « un dieu ». »¹³⁷*

*Le dieu, c'est l'être qui est adoré, et le seul qui soit utile d'adorer, c'est Allah uniquement. Quiconque fait un vœu, offre un sacrifice, pour un autre qu'Allah, il l'a adoré. C'est la même chose pour l'invocation. Allah a dit : « ...et n'invoque pas, en dehors de Dieu, ce qui ne peut te profiter ni te nuire. Et si tu le fais, tu sera alors du nombre des injustes. »¹³⁸ Et dans le Hadîth, il fut dit « L'invocation, c'est l'adoration. » C'est la même chose pour celui qui prend des médiateurs entre lui et Allah, en prétendant qu'ils le rapprochent d'Allah, il les a ainsi adoré. Et Allah cite ceci vis-à-vis des mécréants : « **Ils adorent au lieu de Dieu ce qui ne peut ni leur nuire***

¹³⁴ Sourate 5 verset 116

¹³⁵ Sourate 7 verset 138-140

¹³⁶ Rapporté par Tirmidhî

¹³⁷ Le passage en gris ; est une partie de l'extrait que l'auteur avait résumé.

¹³⁸ Sourate 10 Verset 106

ni leur profiter et disent : "Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès de Dieu" »¹³⁹ Il a aussi dit : « C'est à Dieu qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent) : "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage de Dieu". En vérité, Dieu jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Dieu ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat. »¹⁴⁰ » Fin de citation.¹⁴¹

Ce qui fait la différence entre un musulman et un polythéiste

Il dit aussi :

« Au Nom d'Allah le Tout Miséricordieux, Celui qui fait miséricorde. Louanges à Allah, dont l'existence est prouvée par ses œuvres créatrices, à l'Être et aux Qualités purs de toute ressemblance et égalité avec un autre, Il fit existé tout ce qui existe, et rien chose n'échappe à Son savoir, pas même un atome.

Nous le remercions et le louons de nous avoir guidé vers l'Islam et de nous avoir enlevé les ambiguïtés de la divagation et de l'égarément. Je témoigne qu'il n'y a de vrai dieu qu'Allah sans associé, un témoignage de la part d'un monothéiste, matin et soir ; et je témoigne que notre saint Mouhammad est Son serviteur et messager, un prophète qui nous est venu avec une religion de droiture, qui a éteint notre soif d'un doux breuvage.

Ô Allah, salue Mouhammad, sa Famille, ses Compagnons, qui sont les meilleures des familles et des compagnons, et bénis les.

Après quoi ; certains de mes amis, à qui je ne peux refuser la demande, m'ont demandé de rédiger une œuvre rassemblant 4 thèmes et 4 principes universels grâce auxquels on peut faire la différence entre un musulman, et un polythéiste.

- *La première*

C'est que Celui qui nous a créé et façonné ne nous a pas laissé errer, mais Il nous a envoyé un Prophète, muni d'un Livre émanant de notre Seigneur. Quiconque obéit sera au Paradis, et quiconque désobéit sera en Enfer. La preuve est la parole d'Allah : « Nous vous avons envoyé un Messager pour être témoin contre vous, de même que Nous avons envoyé un Messager à Pharaon. »¹⁴² Et Allah a dit « Et quiconque obéit à Allah et à Son messager, Il le fera entrer dans les Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Et voilà la grande réussite. [14] Et quiconque désobéit à Allah et à son messager, et transgresse Ses ordres, Il le fera entrer au Feu pour y demeurer éternellement. Et celui-là aura un châtement avilissant. »¹⁴³

- *La deuxième*

C'est qu'Allah n'a créé les créatures que pour qu'elles L'adorent en Lui vouant un culte exclusif, la preuve de ceci sont Ses paroles : « Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »¹⁴⁴ Et il dit : « Il ne leur a été commandé,

¹³⁹ Sourate 10 Verset 18

¹⁴⁰ Sourate 39 Verset 3

¹⁴¹ [Dourar As-Saniyya 2/125-128]

¹⁴² Sourate 73 Verset 15

¹⁴³ Sourate 4 versets 13, 14

¹⁴⁴ Sourate 51 Verset 56

cependant, que d'adorer Dieu, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salat et d'acquitter la Zakat. Et voilà la religion de droiture. »¹⁴⁵

- *La troisième*

*C'est que lorsque le polythéisme pénètre dans ton adoration, celle-ci s'invalide, et devient inacceptables. C'est aussi que ; on peut espérer le pardon pour tout péché ; sauf le polythéisme. Et les preuves de ça sont les paroles d'Allah : « **En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : "Si tu donnes des associés à Dieu, ton œuvre sera certes vaine; et tu seras très certainement du nombre des perdants. »¹⁴⁶ Et Allah dit « Certes Dieu ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne un associé à Dieu commet un énorme péché. »¹⁴⁷ Et Allah dit « **Quiconque associe à Dieu (d'autres divinités) Dieu lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs ! »¹⁴⁸*****

- *La quatrième*

C' est que si tes œuvres sont correctes mais qu'elles ne sont pas purifiées du polythéisme, celles-ci ne sont pas acceptées, et de même si tes œuvres sont pures de tout polythéisme, mais incorrectes, alors elles ne sont pas acceptées non plus. Il faut donc que tes œuvres soient :

- *Purifiées de tout polythéisme*

- *Conformes à la loi de Mouhammad, qu'Allah le bénisse et le salue.*

*Et Allah a dit concernant les savants juifs et chrétiens, et leurs moines dévots : « **Dis : "Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres? Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien. »¹⁴⁹ Il a aussi dit : « **Ce jour-là, il y aura des visages humiliés, préoccupés accablés .ils brûleront dans un feu ardent »¹⁵⁰*****

Et ces versets ne visent pas spécialement les juifs et les chrétiens, mais bien tous ceux qui fournissent des efforts dans la science, pratique ou lecture, sans se conformer à la loi de Mouhammad -qu'Allah le bénisse et le salue- : Ils compteront parmi les plus grands perdants en œuvre, ceux qu' Allah a évoqué dans Son Livre sans équivoque. Même s'il est intelligent et clairvoyant, qu'il a un bon comportement et qu'il délaisse la vie d'ici bas. Ces prétextes ne donnent pas accès au bonheur, ni ne sauvent du châtement, sauf en se conformant au Coran et à la Sounna. Le degré d'intelligence n'est que comme la force physique ou l'intensité de la volonté ; celui qui a de bonnes capacités scientifiques et une grande volonté, mais qui ne se conforme pas à la loi d'Allah ; il est juste comme celui qui n'a de force que physiquement. »¹⁵¹

Le fondement de l'islam et son principe

Il dit aussi :

¹⁴⁵ Sourate 98 Verset 5

¹⁴⁶ Sourate 39 Verset 65

¹⁴⁷ Sourate 4 Verset 48

¹⁴⁸ Sourate 5 Verset 72

¹⁴⁹ Sourate 18 Versets 103-104

¹⁵⁰ Sourate 88 Verset 2-4

¹⁵¹ [Dourar As-Saniyya 2 / 5-13] Les propos ont été résumés par l'auteur.

« *Le fondement de l'islam et son principe sont deux choses :*

- ***Le premier :*** *Le commandement d'adorer Allah, Seul et sans associé ; y inciter les gens, s'allier pour cela, et bannir de l'Islam celui qui l'abandonne.*
- ***Le deuxième :*** *Avertir contre l'adoration d'un autre qu'Allah, faire preuve de sévérité sur cela, se séparer pour cela, bannir de l'Islam celui qui le commet.*

Quant à ceux qui contredisent cela, ils sont de plusieurs catégories :

- *La pire est : celui qui le contredit totalement.*
- *Et il y a ceux qui n'adorent qu'Allah uniquement mais ne renient pas le polythéisme et ne se séparent pas de ceux qui le commettent.*
- *Et il y a ceux qui s'en séparent, mais ne les bannissent pas de l'Islam.*
- *Et il y en a qui n'aiment pas le monothéisme mais sans le détester non plus.*
- *Et il y en a qui traitent les monothéistes de mécréant en prétendant qu'ils insultent les saints.*
- *Et il y en a qui ne détestent pas le polythéisme, sans l'aimer non plus.*
- *Et il y en a qui ne savent pas ce qu'est le polythéisme et donc ne le renient pas.*
- *Et d'autres ne connaissent pas le monothéisme, sans le renier non plus.*
- *Et il y en a, et ce sont les plus dangereux, qui pratiquent le monothéisme, mais sans connaître sa valeur, et donc ils ne détestent pas celui qui l'abandonne et ne le bannissent pas de l'Islam.*
- *Et il y a ceux qui abandonnent le polythéisme et le répugnent, mais ne saisissent pas sa portée et ne se séparent pas des polythéistes, et ne les bannissent pas de l'Islam.*

Et tous ceux là ont contredit l'enseignement de tous les prophètes : la religion d'Allah –Gloire et Pureté à Lui- Et Allah demeure Le plus savant. »¹⁵²

Et le Cheykh 'Abderrahmân Ibn Hassan Âl Cheykh a brillamment annoté ce texte, vous pouvez le trouver dans Dourar As-Saniyya , volume 2 page 202¹⁵³

Il a dit aussi :

« *Ô toi à qui Allah fit grâce de l'Islam, et qui sait qu'il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah : ne penses pas que lorsque tu dis « C'est ça la vérité et je cesse tout autre chose, mais je ne me sépare pas des polythéistes et je ne dis rien contre eux » ne penses pas que tu seras entré dans l'Islam ! Il faut que tu les détestes, et que tu détestes ceux qui les aiment, que tu les dénigres, que tu te sépares d'eux comme le dit ton père Ibrâhîm et ceux qui étaient avec lui « **Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, la séparation et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul** ». » et Allah a dit « **Quiconque mécroît au Tâghoût et croit en Allah, il a saisi l'anse la plus solide** » et Allah a dit « **Nous avons envoyé à chaque communauté un messager pour leur***

¹⁵² [Dourar As-Saniyya 2/22]

¹⁵³ La traduction complète de l'annotation en question sera ajoutée en annexe de ce premier recueil si Allah le veut.

dire adorez Allah et écarter vous du Tâghoût » Et si un homme disait « Je suis le prophète, il est sur la vérité, mais je ne m'oppose pas à Lât, ni à Al 'Ouzza¹⁵⁴, ni à Abou Jahl¹⁵⁵ et ses semblables : je me fiche d'eux : son Islam ne serait pas valide. »¹⁵⁶

Fin du premier recueil

¹⁵⁴ Lât et 'Ouzza sont deux grandes idoles qu'adoraient les arabes à l'époque du prophète Mouhammad, qu'Allah le bénisse et le salue.

¹⁵⁵ Abou Jahl était l'oncle du prophète, et l'un des plus ardant ennemis de l'Islam.

¹⁵⁶ [Dourar As-Saniyya 2/109]

Annexe

L'explication du fondement de l'Islam et son principe

Par le petit fils de l'auteur : 'Abderrahmân Ibn Hassan Âl Cheykh.

Source : Dourar As-Saniyya, volume 2 page 202.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
و به نستعين و لا قوة إلا بالله العلي العظيم

Sa parole : « *Le fondement de l'islam et son principe sont deux choses. Le premier : Le commandement d'adorer Allah, Seul et sans associé ; y inciter les gens, s'allier pour cela, et exclure de l'Islam celui qui l'abandonne.* »

Je dis : Et les preuves de cela dans le Coran sont trop nombreuses pour être énumérée, comme la parole d'Allah : « *Dis: «Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous: que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah»*¹⁵⁷ »

Allah a ordonné à son prophète, qu'Allah l'honore et le salue, d'appeler les gens du Livre, à adhérer au sens de la phrase « Il n'y a de vraie divinité qu'Allah », à laquelle il appela les arabes et autres.

Cette parole, c'est « *Il n'y a de vraie divinité qu'Allah.* » Il l'expliqua alors en disant « *que nous n'adorions qu'Allah.* ». Lorsqu'il dit « *que nous n'adorions* », cela correspond à « *il n'y a de vraie divinité* » et cela conteste la validité de l'adoration vouée à autre qu'Allah. Quand à sa parole « *si ce n'est Allah* », il s'agit de l'exception de la parole du pur monothéisme. Allah a donc ordonné à son prophète, qu'Allah l'honore et le salue, d'exhorter les gens à n'adorer que Lui seul, et de renier la validité de l'adoration de tout autre que Lui.

Ce genre de verset sont nombreux et ils démontrent que la déification est l'adoration, et qu'elle ne vaut pour rien ni personne d'autre qu'Allah.

Allah a dit : « *Et ton seigneur a décrété que vous n'adoriez que Lui* »¹⁵⁸ Et « *décrété* » veut dire « *ordonné* » et « *prescrit* », ce sont deux synonymes. Lorsqu'il dit « *que vous n'adoriez* » cela correspond à « *il n'y a de vraie divinité* », et lorsqu'il dit « *Que Lui* » cela correspond à « *si ce n'est Allah* ».

Ceci est l'unicité d'Allah dans le droit au culte, et c'est le message de tous les prophètes : Ils dirent à leurs peuples « *O mon peuple adorez Allah vous n'avez pas de divinité en dehors de Lui* »¹⁵⁹ Il faut impérativement contester et désavouer l'idolâtrie dans le culte à sa racine, ainsi que celui qui le commet. C'est ce que dit Allah de son ami proche Ibrahim, qu'Allah l'honore et le salue : « *Et lorsqu'Ibrahim dit à son père* »

¹⁵⁷ Sourate 3 verset 64.

¹⁵⁸ Sourate 17 verset 23

¹⁵⁹ Sourate 23 verset 32.

*et son peuple : « Je désavoue ce que vous adorez, sauf Celui qui m'a créé, car Il va me guider. »*¹⁶⁰

Il faut absolument désavouer l'adoration vouée aux objets de culte en dehors d'Allah. Allah dit également au sujet d'Ibrahim : « *Je m'écarte de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah.* »¹⁶¹

Il est donc obligatoire de s'écarter de l'idolâtrie et de ceux qui la commettent, et les désavouer tous les deux ; c'est clairement exprimé dans Sa parole « *Vous avez un excellent modèle à suivre en Ibrâhîm et ceux qui furent avec lui, lorsqu'ils dirent à leur peuple : Nous sommes innocent de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous désavouons, et entre vous et nous apparaîtra à tout jamais l'opposition et la haine, jusqu'à ce que vous n'ayez Foi qu'en Allah seul.* »¹⁶²

Et « *ceux qui furent avec lui* » sont les messagers, comme le mentionne ibn Jarîr. Ce verset inclut tout ce qu'a mentionné notre Cheykh, qu'Allah lui fasse miséricorde :

- Exhorter au monothéisme et rejeter le polythéisme.
- S'allier aux monothéistes.
- Exclure de l'Islam celui qui abandonne le monothéisme en donnant un associé à Allah, ce qui invalide [l'Islam].

Celui qui commet l'idolâtrie abandonne fatalement le monothéisme, car ces deux choses sont deux opposés qui ne peuvent se réunir au même endroit : dès que l'idolâtrie apparaît, le monothéisme disparaît fatalement.

Allah ta'âlâ a dit au sujet de celui qui commet l'idolâtrie « *Et il a attribué à Allah des rivaux pour égayer de son sentier. Dis : « Amuse toi donc avec ta mécréance un cours moment, tu es certes parmi les gens du feu. »* »¹⁶³

Allah le jugea mécréant à cause qu'il Lui a attribué des égaux, qui sont des associés dans l'adoration. Et il y a beaucoup de versets de ce genre. **Un homme ne sera pas monothéiste tant qu'il n'aura pas contesté et désavoué l'idolâtrie, et bannis de l'Islam celui qui le commet.**

Puis il dit « *Le deuxième : Avertir contre l'adoration d'un autre qu'Allah, faire preuve de sévérité sur cela, se séparer pour ça, et exclure de l'Islam celui qui le commet.* »

Le monothéisme ne se valide pas sans cela, et c'est la religion des prophètes : Ils ont avertis leurs peuples contre l'idolâtrie, comme le dit Allah « *Et nous avons envoyé dans chaque communauté un messager pour dire : adorez Allah et écarterz vous du Tâghoût.* »¹⁶⁴

¹⁶⁰ Sourate 43 verset 26, 27

¹⁶¹ Sourate 19 verset 48.

¹⁶² Sourate 60 verset 4

¹⁶³ Sourate 39 verset 8.

¹⁶⁴ Sourate 16 verset 36.

Et la parole d'Allah « *Et nous n'avons envoyé avant toi de messager sans que Nous ne lui révélions qu'il n'y a de divinité que Moi, adorez Moi donc !* »¹⁶⁵

Et la parole d'Allah « *Et rappelle-toi le frère des 'Aad, quand il avertit son peuple à Al Ahqâf alors qu'avant et après lui, des avertisseurs sont passés en disant : «N'adorez qu'Allah. Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible.»* »¹⁶⁶

Lorsqu'il dit « *l'adoration d'un autre qu'Allah* », l'adoration est un terme incluant tous ce qu'Allah aime et agréé comme parole et acte et intérieur ou extérieur.

Lorsqu'il dit « *faire preuve de sévérité sur cela* », c'est ce que l'on trouve dans le Coran et la Sounnah, Allah a dit «*Fuyez donc auprès d'Allah. Moi, je suis pour vous de Sa part, un avertisseur explicite. Ne placez pas avec Allah une autre divinité. Je suis pour vous de Sa part, un avertisseur explicite.*»¹⁶⁷

S'il n'y avait pas eu cette sévérité, alors ni le prophète, qu'Allah l'honore et le salue, ni ses compagnons de Qouraych n'auraient subi ces terribles oppressions, comme cela fut mentionné dans le détaille dans l'histoire du parcours prophétique. S'ils subirent cela, c'est pour avoir injurié la religion des idolâtres et méprisé leurs faux dieux.

Et lorsqu'il dit « *se séparer pour ça* », c'est mentionné dans la parole d'Allah « *Tuez les idolâtres où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade.*»¹⁶⁸

Et les versets dans ce sens sont très nombreux, comme dans la parole d'Allah « *Et combattez les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fléau et que la religion soit entièrement pour Allah...* »¹⁶⁹

Et le fléau c'est l'idolâtrie. Allah a taxé de mécréants les idolâtres dans d'innombrables versets. Il faut donc les exclure de l'Islam, c'est indissociable du¹⁷⁰

¹⁶⁵ Sourate 21 verset 25.

¹⁶⁶ Sourate 46 verset 21.

¹⁶⁷ Sourate 51 verset 50, 51

¹⁶⁸ Sourate 9 verset 5

¹⁶⁹ Sourate 8 verset 39.

¹⁷⁰ La signification d'un mot contient trois aspects :

La signification complète (Moutâbaq) comme par exemple : le mot « maison » indique les murs et le toit.

La signification incluse (Tadhammoun), exemple : le mot « maison » inclus le mot « murs », car une maison sans murs n'est pas une maison.

La signification impliquée (Lâzim) exemple : le mot « toit » implique le mot « murs » car un toit ne peut se séparer des murs qui le soutiennent, pourtant le mot toit n'inclus pas le mot « murs » car un toit en soit ne contient pas de murs. Mais son existence dépend de l'existence de murs.

De même, le mot « maison » implique le mot « constructeur » car bien que le mot maison ne signifie pas en lui-même « constructeur », une maison ne peut pourtant pas exister sans avoir été construite. Etc.

Il en va de même pour le témoignage qu'il n'y a de vrai dieu qu'Allah, ce témoignage contient une signification complète, incluse est impliquée :

témoignage qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah, la parole du pur monothéisme. Le sens de cette parole ne peut se valider sans exclure de l'Islam celui qui attribue à Allah un associé dans Son adoration, comme le mentionne le hadith authentique « *Quiconque témoigne qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah, et désavoue ce qui est adoré en dehors d'Allah, son sang et ses biens sont sacrés, et son sort est auprès d'Allah.* »¹⁷¹

Lorsqu'il dit « *et désavoue ce qui est adoré en dehors d'Allah* », ceci soutient l'idée de la contestation. Son sang et ses biens ne seront protégés qu'avec cela : S'il doute ou hésite, son sang et ses biens ne sont pas protégés.

Ces choses sont l'accomplissement du monothéisme, car le témoignage « *il n'y a de vraie divinité qu'Allah* » fut lié dans les hadiths aux restrictions lourdes : la science, la pureté, la sincérité, la certitude et l'absence de doute. Un homme ne devient monothéiste qu'en réunissant toutes ces choses, en étant convaincu, en les acceptant, en les aimant, en se séparant et en s'unissant pour sa cause. C'est en réunissant tous ce que notre Cheykh a mentionné que [l'Islam] se réalise.

➤ Puis le Cheykh dit : « *Quant à ceux qui contredisent cela, ils sont de plusieurs catégories : La pire est : celui qui le contredit totalement* »

C'est-à-dire : en acceptant l'idolâtrie et en le prenant comme mode de vie, et en rejetant le monothéisme et en étant convaincu de sa nullité comme c'est le cas de la plupart des gens. Et la cause de cela est qu'ils ignorent ce qu'enseignent le Coran et la Sounnah sur la connaissance du monothéisme et ce qui l'invalide : l'idolâtrie, les faux dieux, le suivi des passions et traditions des ancêtres.

Leur cas est le même que ceux d'avant eux, les ennemis des prophètes : ils accusèrent les monothéistes de mensonge, de faux témoignage, de diffamation et de débauche. Et leur seul argument est « *C'est ainsi que nous voyions nos ancêtres faire.* »¹⁷²

Cette catégorie de gens et ceux qui vinrent après ont contredit l'enseignement de la parole du monothéisme pure et la raison pour laquelle elle fut instaurée, et la religion qu'elle renferme, qui est la seule religion acceptée par Allah : La religion de l'Islam, pour laquelle Allah envoya tous ses prophètes et messagers, et qui fut la prêche de chacun d'eux. C'est une chose évidente dans les récits qu'Allah nous fit à leur sujet.

Son sens complet est : Nul ne mérite d'être adoré d'autre qu'Allah.

Son sens inclus est : Que l'adoration d'un autre qu'Allah est nul, fausse et détestable, et doit être abandonnée.

Son sens impliqué est : Que celui qui adore un autre qu'Allah n'a pas témoigné qu'il n'y a de vrai dieu qu'Allah, qu'il n'est pas monothéiste et qu'il est haïssable de part son égarement et son injustice d'adorer un autre qu'Allah.

Ce pourquoi celui qui considère que celui qui adore un autre qu'Allah est musulman, il n'a pas compris ce qu'implique son témoignage qu'il n'y a de vrai dieu qu'Allah.

¹⁷¹ Rapporté par Mouslim.

¹⁷² Sourate 26 verset 74.

- Ensuite il dit : « *Et il y a ceux qui n'adorent qu'Allah uniquement mais ne rejettent pas le polythéisme et ne se séparent pas des polythéistes* »

Je dis : Il est connu que celui qui ne condamne pas l'idolâtrie ne connaît pas le monothéisme et ne le concrétise pas. Comme tu le sais déjà : le monothéisme ne se réalise qu'en contestant l'idolâtrie et en désavouant le Tâghoût, comme mentionné dans le verset.

- Puis il dit « *Et il y a ceux qui se séparent d'eux, mais ne les excluent pas de l'Islam.* »

Et cette catégorie n'a également pas accompli l'enseignement du témoignage qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah : le rejet de l'idolâtrie, qui est inséparablement lié au fait d'exclure de l'Islam celui qui le commet ; après l'explication, par consensus. C'est ce que renferme la sourate Al-Ikhlâç et le verset « *Dis : Ô vous les mécréants* »¹⁷³ Ainsi que dans le verset d'Al Moumtahana : « *Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah : nous vous renions, et entre vous et nous apparaîtra à tout jamais l'inimitié et la haine jusqu'à ce que vous ne croyiez qu'en Allah seul...* »¹⁷⁴

Et celui ne juge pas mécréant celui que le Coran a jugé mécréant, il contredit l'enseignement des prophètes : Le monothéisme et ce qu'il impose.

- Puis il dit : « *Et il y en a qui n'aiment pas le monothéisme mais sans le détester non plus.* »

La réponse à cela est que celui qui n'aime pas le monothéisme n'est pas monothéiste, car c'est la religion qu'Allah a agréée pour ses serviteurs, comme Allah le dit « *Et j'ai agréé l'islam pour vous comme religion* »¹⁷⁵

S'il était satisfait de ce qui satisfait Allah et mettait cela en pratique, il l'aimerait forcément. Et l'amour est impératif, vu que sans lui l'islam n'existe pas : Pas d'islam sans l'amour du monothéisme.

Cheykh Al Islam ibn Taymiya¹⁷⁶ dit : « *La pureté du culte, c'est l'amour d'Allah et le désir de contempler Sa Face.* » Quiconque aime Allah aimera sa religion, sinon il ne l'aime pas. Et il découle de l'amour : les conditions du monothéisme ; indissociable de la profession du monothéisme pure.

[Et il y en a qui traitent les monothéistes de mécréant en prétendant qu'ils insultent les saints.]¹⁷⁷

¹⁷³ Sourate 109 verset 1

¹⁷⁴ Sourate 60 verset 4

¹⁷⁵ Sourate 5 verset 3

¹⁷⁶ Il est Abou Al 'Abbâs Ahmad Ibn 'Abdel-Halim Ibn Abdel-Salâm Ibn Taymiya, célèbre sous le titre de Cheykh Al Islâm Ibn Taymiya, né en 661 de l'hégire (1263 a. JC.) et décédé en 728 de l'hégire (1328 a. JC.) fut le plus grand savant de l'Islam de son époque.

¹⁷⁷ Le Cheykh 'Abderrahmân Ibn Hassan n'a pas commenté la parole de son grand père : « *Et il y en a qui traitent les monothéistes de mécréant en prétendant qu'ils insultent les saints.* » Il parle de ceux qui

- Puis il dit : « *Et il y en a qui ne détestent pas d'associer à Allah, sans l'aimer non plus.* »

Je dis : Celui qui est comme ça, qui n'a pas rejeté ce que rejette le témoignage qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah comme polythéisme, ni n'a mécru en ce qui est prit comme objet de culte en dehors d'Allah ni ne s'en est séparé, celui là ne fait en rien partie de l'Islam, et son sang et ses biens ne sont pas sacrés, comme l'enseigne le hadith cité auparavant.

- Puis il dit : « *Et il y en a qui ne savent pas ce que veut dire « associer à Allah » et donc ne le rejettent pas.* »

Celui qui ne connaît pas l'idolâtrie, ne la rejette pas ne la conteste donc pas. Et il ne sera pas monothéiste, tant qu'il n'aura pas contesté le polythéisme et qu'il ne s'en sera pas séparé ainsi que ceux qui la commettent, et qu'il ne les aura pas exclu de l'Islam.

Lorsqu'on ignore ce que veut dire « associer à Allah », on ne peut accomplir ce qu'enseigne le témoignage qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah. Or celui ne se conforme pas au sens de cette parole et à ce qu'elle inclut, il n'est en rien dans l'Islam, car il n'a pas accompli cette parole et ce qu'elle inclut comme connaissance, certitude, sincérité, pureté, amour, acceptation et soumission. Ce genre de gens ne réalise aucune de ces choses, et si une telle personne prononce « *il n'y a de vraie divinité qu'Allah* », et bien il ne connaît pas ce qu'elle enseigne ni ce qu'elle renferme.

- Puis il dit : « *Et d'autres ne connaissent pas le monothéisme, sans le rejeter non plus.* »

Celui là est comme le précédent, ils ne connaissent même pas la racine de la chose pour laquelle ils furent créés : la religion pour laquelle Allah envoya ses messagers. Et cette situation est celle de ceux qu'Allah a nommé « ***Ils ne sont que comme du bétail voir même encore plus égarés.*** »¹⁷⁸

- Puis il dit « *Et il y en a, et ce sont les plus dangereux, qui pratiquent le monothéisme, mais sans connaître sa valeur, et donc ils ne détestent pas celui qui l'abandonne et ne l'excluent pas de l'Islam.* »

Lorsqu'il dit « *et ce sont les plus dangereux* » c'est parce qu'il ne connaît pas la valeur de ce qu'il pratique et n'accomplit pas ce qui valide son monothéisme : les

adorent les vrais saints (Les prophètes, les compagnons, les hommes pieux et dévots qui sont morts) soit les prétendus saints (les hérétiques et apostats morts) en leur vouant des adorations, en prétendant que c'est par amour pour les saints qu'ils le font. Ils prétendent que c'est une façon d'aimer Allah, en aimant ceux qu'Il aime, en les prenant pour médiateur entre eux et Allah. Ils disent que ceux qui interdisent d'adorer ces saints détestent donc ces saints, et donc sont des mécréants. La réalité, c'est que c'est eux qui pensent que le vrai monothéisme est une insulte envers leur dieux, et que donc c'est une religion fautive, et celui qui pense que l'Islam est : une insulte envers les saints, c'est un mécréant.

¹⁷⁸ Sourate 25 verset 44.

restrictions qui lui sont liées¹⁷⁹ qui doivent absolument être concrétisées. Car tu as déjà appris que le monothéisme ne peut exister sans contester le polythéisme et s'en séparer et se distinguer des polythéistes et de les juger mécréants, lorsque la preuve est établie. On se fait des illusions sur une telle personne alors qu'elle n'a pas accompli ce qui lui est obligatoire : l'enseignement que renferme cette parole de monothéisme pure comme contestation et affirmation.

- De même, lorsqu'il dit : « *Et il y a ceux qui abandonnent polythéisme et le détestent, mais ne saisissent pas sa portée et ne se séparent pas des polythéistes, et ne les excluent pas de l'Islam.* »

Celui la est plus proche [de l'Islam] que celui d'avant, mais il ne connaît pas la gravité de donner un associé à Allah, car s'il en connaissait sa gravité : il accomplirait ce que lui enseignent les versets clairs, comme la parole d'Ibrahim « *Je m'écarte de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah.* »¹⁸⁰ Et « *Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah, nous mécréons en vous, en désormais l'inimitié et la haine sera a tout jamais entre nous jusqu'à ce que vous n'ayez foi qu'en Allah seul...* »

Celui qui connaît l'idolâtrie et l'abandonne doit obligatoirement pratiquer également l'alliance et le désaveu envers les polythéistes et de leurs objets de cultes, et concrétiser la haine de donner un associé à Allah et de ceux qui le font et de rompre avec eux.

Et ces deux dernières catégories sont majoritaires chez beaucoup de gens qui prétendent l'islam. Certains en arrivent à un degré d'ignorance de la réalité de cette parole tel que cela les empêche de concrétiser à la perfection obligatoire la profession du monothéisme pure et ce qui en est indissociable, grâce auxquels il devient monothéiste. Et combien sont nombreux ceux qui ignorent et qui se font des illusions sur ce qu'est réellement la religion.

Et donc tu sauras qu'Allah a témoigné de la mécréance des idolâtres et les a décrits de cette manière dans les versets clairs, lorsqu'Il dit dans Sa parole « *Il n'appartient pas aux idolâtres de peupler les mosquées d'Allah, vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance. Voilà ceux dont les œuvres sont vaines; et dans le Feu ils demeureront éternellement* »¹⁸¹ Et également dans la sounnah.

Cheykh Al Islam Ibn Taymiya dit : « *Les monothéistes sunnites approuvent les messagers dans ce qu'ils informent, obéissent à leurs ordres, préservent ce qu'ils disent, le comprennent et le pratiquent, et contestent la falsification des extrémistes, la profession des égarés et l'interprétation des ignorants. Ils luttent contre ceux qui*

¹⁷⁹ Ces restrictions sont celles qu'on a déjà citées : La connaissance, la certitude, la sincérité, la pureté, l'amour, la soumission et l'acceptation, ainsi que le désaveu du Tâghoût.

¹⁸⁰ Sourate 19 verset 48

¹⁸¹ Sourate 9 verset 17

s'opposent à eux afin de se rapprocher d'Allah, en demandant la récompense à Allah et non à eux. Les ignorants et extrémistes, eux, ne font pas de différence entre ce que les messagers ont ordonné et ce qu'ils ont interdit, ni entre ce qui est authentique à leur sujet, et ce qui leur a été mensongèrement attribué, et ils ne comprennent pas ce qu'ils ont voulu dire. Ils ne ressentent pas leur obéissance, mais ils ignorent leurs enseignements et vénèrent leurs désirs. » Je dis : la citation d'Ibn Taymiya ressemble à ces deux dernières catégories.

Il reste encore un thème à aborder, qu'a évoqué Ibn Taymiya : il s'agit de ne pas directement donner le statut de mécréant à une personne précise, pour une raison qu'il mentionna, et qui le força à s'abstenir de donner le statut du mécréant à quelqu'un tant que la preuve ne lui a pas été établie. Il dit : *« Et nous savons fatalement que le prophète, qu'Allah l'honore et le salue, n'a jamais prescrit à qui que ce soit d'invoquer un mort, ni un prophète ni un saint ni qui que ce soit, que ce soit pour lui demander le secours ou quoi que ce soit d'autres. De même, il n'a jamais prescrit à sa communauté de se prosterner pour les morts, ni vers les morts, et les choses de ce genre. Nous savons au contraire qu'il a interdit toute ces choses, et que ceci n'est autre que l'idolâtrie qu'Allah a interdit ainsi que Son messager. Cela dit, à cause de la domination de l'ignorance et de la rareté de la science des vestiges prophétiques chez beaucoup de contemporains, nous ne pouvons leur donner le statut du mécréant pour cela, tant qu'on ne leur a pas expliqué l'enseignement du prophète. »*¹⁸²

Il a donc rappelé qu'Allah lui fasse miséricorde, la raison qui le força à ne pas se prononcer quant à donner statut de mécréant sur des personnes précises, tant que l'explication ne leur a pas été faite et qu'ils s'obstinent. Il se retrouva seul sur cette voie, car certains savants de son époque le déclarèrent apostat pour avoir interdit de donner des associés à Allah dans l'adoration. Il ne pouvait donc agir envers eux de la même manière qu'eux.

C'est ce qui est arrivé à notre Cheykh Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb, qu'Allah lui fasse miséricorde, au début qui appelait les gens à l'Islam : il les entendit invoquer Zayd Ibn Al Khattâb, alors il leur dit: *« Allah est mieux que Zayd... »* Pour les exercer à renier le polythéisme, avec des paroles douces, en observant ce qui va dans l'intérêt de cet appel, pour ne pas les faire fuir.

Et Allah demeure Le plus Savant, et qu'Allah salue notre prophète Mouhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

¹⁸² [Ar Radd 'Alâ Al Bakrî 2/731]

Table des matières

Avant propos	2
Introduction.....	3
Premier recueil.....	7
Définition du monothéisme	7
La définition du polythéisme	8
Chapitre 1 : Les conditions du monothéisme.....	10
Première Condition : Connaitre [ce que signifie le monothéisme].....	10
Deuxième Condition : En avoir certitude	12
Troisième Condition : L'accepter.....	13
Quatrième Condition : S'y soumettre.....	13
Cinquième Condition : La Franchise.....	13
Sixième Condition : La pureté.....	14
Septième Condition : L'aimer :.....	14
Chapitre 2 : Les piliers du monothéisme.....	16
Le premier pilier : le rejet du Tâghoût	16
Définition du Tâghoût	16
Les Tâghoût principaux.....	18
Comment se rejette le Tâghoût.....	20
Le deuxième pilier : la Foi en Allah uniquement	24
Comment l'homme devient-il Musulman.....	26
Chapitre 3 : Ce qui invalide l'Islam	31
Quelques belles paroles	34
« Il n'y a pas de vrai dieu autre qu'Allah » par la parole et l'acte	36
Ce qui fait la différence entre un musulman et un polythéiste	39
Le fondement de l'islam et son principe.....	40

Annexe	43
L'explication du fondement de l'Islam et son principe	43
Table des matières	51